

SYNTHÈSE

# PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL 2025-2029



Validé en bureau fédéral,  
Validé par l'Agence Nationale du Sport,  
Validé par la Direction des Sports



# PRÉAMBULE : CONTEXTE DE L'OLYMPIADE 2022-2024 ET FONDEMENTS DU PROJET DE PERFORMANCE 2025-2029

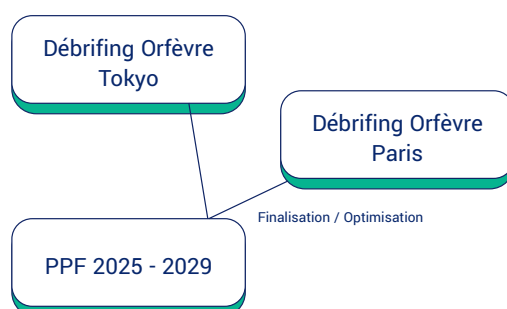
L'olympiade 2022-2024 s'est inscrite dans un cadre exceptionnel, marqué par le report des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo à 2021. Cette reprogrammation a comprimé le cycle olympique traditionnel à trois années au lieu de quatre, réduisant significativement les délais de préparation en amont des Jeux de Paris 2024.

Face à cette configuration inédite, une stratégie réactive et structurée a été déployée, s'appuyant sur les enseignements du débriefing "orfèvre" de Tokyo. Elle s'est articulée autour de deux axes majeurs :

- **Dynamiser la haute performance dans l'urgence**, afin de garantir les meilleures conditions possibles de réussite pour les équipes engagées aux Jeux de Paris 2024.
- **Anticiper une restructuration du haut niveau et de la haute performance** en vue des échéances 2028-2032.



C'est dans cette continuité que s'inscrit le Projet de Performance Fédéral (PPF) 2025-2029, conçu comme le prolongement opérationnel et stratégique des dynamiques enclenchées pendant l'olympiade parisienne.



Ce projet repose sur une refondation articulée autour de deux piliers structurants :

- **Haut Niveau et Accession** : Vers une organisation territoriale cohérente et efficace des actions de formation, de détection et de recrutement, afin de renforcer le vivier de talents à moyen et long terme.
- **Haute Performance** : Vers la mise en place d'un **Centre National d'Entraînement**, visant à centraliser les moyens, compétences et expertises pour optimiser l'accompagnement des élites sportives.

Ce cadre stratégique vise ainsi à bâtir une trajectoire ambitieuse, cohérente et durable pour l'olympiade 2025-2029, en capitalisant sur les acquis récents tout en préparant dès à présent les défis des Jeux de 2028 et 2032.

# OBJECTIFS DE RÉSULTATS POUR LE CYCLE 2025-2029

COLLECTIFS DE L'ÉQUIPE DE FRANCE	INDICATEURS	2025	2026	2027	2028
Aviron olympique : Rivière (classic rowing)	Rang de la France au classement des médailles CM/JO	-	10	9	8
	Rang de la France au classement indice PO CM/JP	12	8	8	7
	Nombre de médaille au CM/JO	0	2	3	3
Aviron olympique : Sprint de plage (beach rowing sprint)	Rang de la France au classement des médailles CM/JO	12	9	8	6
	Rang de la France au classement indice PO CM/JP	8	7	7	5
	Nombre de médaille au CM/JO	0	1	1	1
Aviron Paralympique	Rang de la France au classement des médailles CM/JP	8	8	6	6
	Rang de la France au classement indice PO CM/JP	5	5	4	4
	Nombre de médaille au CM/JO	1	1	2	2
Collectifs U23	Rang de la France au classement des médailles CM	12	11	10	10
	Rang de la France au classement indice PO CM	5	6	5	5
	Nombre de médaille au CM/JO	3	2	3	3
Collectifs U19	Rang de la France au classement des médailles CM	9	8	6	6
	Rang de la France au classement indice PO CM	8	6	6	4
	Nombre de médaille au CM/JO	1	1	2	2

Suite à l'arrivée d'un nouveau directeur de l'équipe de France d'Aviron en janvier 2025, les indicateurs des collectifs rivière, sprint de plage et collectifs U19/U23 seront ajustés à la fin de la première saison d'exercice

## AVIRON OLYMPIQUE - RIVIÈRE

Nouvelle structuration du Haut Niveau et de la Haute Performance de la Fédération Française d'Aviron (FFAviron) .

À la suite de l'analyse approfondie de l'olympiade de Tokyo, formalisée dans le **débriefing Orfèvre 2021**, la Fédération Française d'Aviron, sous l'impulsion de sa Direction Technique Nationale (DTN), a engagé une **réforme structurelle ambitieuse** de son organisation du haut niveau et de la haute performance.

Cette transformation, **initiée dès le cycle du Projet de Performance Fédéral 2022-2024**, s'inscrit désormais pleinement dans le **PPF 2025-2029**. Elle répond à une vision stratégique à long terme visant à renforcer la compétitivité internationale de l'aviron français dans la perspective des Jeux Olympiques de **Los Angeles 2028**, mais également en **anticipation des échéances de Brisbane 2032** et des cycles suivants.

Il est important de souligner que **cette réorganisation n'est pas seulement une réponse aux résultats des Jeux de Paris 2024**, mais bien **l'aboutissement d'un travail collaboratif de fond mené depuis plus de trois ans**, mobilisant les acteurs du territoire, les experts de la performance et les structures partenaires autour d'une ambition collective : bâtir une filière de performance durable et cohérente.

**Deux axes structurants guident cette dynamique :**

- **Sur la haute performance** : La mise en place d'un Centre National d'Entraînement, visant à centraliser les moyens, compétences et expertises pour optimiser l'accompagnement des élites sportives.
- **Sur le haut Niveau et l'accession** : Une organisation territoriale cohérente et efficace des actions de formation, de détection et de recrutement, afin de renforcer le vivier de talents à moyen et long termes

# LA HAUTE PERFORMANCE : LE CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT (CENTRALISATION)

## 1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le Centre National d'Entraînement constitue le pilier central de la stratégie de haute performance de la Fédération Française d'Aviron. Il a pour vocation d'offrir un environnement d'excellence, centralisé et spécifiquement conçu pour répondre aux exigences de l'Équipe de France olympique et paralympique, le cas échéant. Il vise à renforcer l'efficacité, la cohésion et la synergie entre l'ensemble des acteurs de la performance, en favorisant une approche pluridisciplinaire intégrant les expertises technique, médicale, mentale et scientifique.

Le CNE permet également d'optimiser l'usage des ressources humaines, matérielles et financières dans un cadre structuré, lisible et efficient. Enfin, il constitue un levier d'attractivité majeur pour les athlètes à fort potentiel médaillable, en offrant des conditions de préparation alignées avec les standards internationaux et les ambitions de la Fédération à l'horizon 2028, 2032 et au-delà. Il sera aussi positionné en centre de ressource du haut-niveau et de la haute performance pour l'ensemble des actions fédérales.

## 2. LOCALISATION ET INFRASTRUCTURES

Afin d'engager le projet complexe de localisation et définition de l'infrastructure, la méthode utilisée s'est concentrée sur l'importance du "pourquoi" et du "comment" avant de se focaliser sur le "où". De ce fait, **4 étapes ont été nécessaires pour préparer la décision finale** :

1. L'état des lieux
2. La formalisation des contenus
3. L'évaluation
4. L'analyse des résultats



Pour faciliter la **prise de décision**, un **cahier des charges** retraçant l'ensemble des besoins techniques et logistiques du CNE a été formalisé. Composé de **9 thématiques** : Géographie, installations, bassin, services, offre de formation, attractivité du bassin de vie, PMR, investissement et fonctionnement, il décline **62 critères d'évaluation**. Ce contenu été réalisé grâce :

- **Aux réflexions menées au cours du débriefing de Tokyo** par l'ensemble des CTS impliqués dans l'encadrement HN/HP de l'olympiade 2016-2020.
- **Des entretiens préalables d'état des lieux** réalisés par un groupe de travail composé de Julien Valla, Virginie Telliez et Alexis Besançon auprès des **5 responsables des Pôles France/Espoirs de la FFAviron** et de **7 personnes référentes**

**Ce cahier des charges** a été la **base d'une évaluation technique chiffrée des 5 structures d'entraînement existantes de la FFAviron** sur leur **capacité à répondre au cahier des charges**.

**Le poids de chaque critère** a été déterminé à l'aide de la méthode de **pondération par normalisation**, où les évaluations individuelles ont été ajustées sur une base commune, puis agrégées et normalisées pour obtenir une répartition équilibrée sur une échelle de 100. **L'échelle de pondération se situe donc**, par exemple, entre 8,05 pour le critère budget/investissement, 10,06 pour l'offre de formation jusqu'à 14,13 pour le critères "services haut-niveau" et un maximum de 14,70 pour le critère "bassin d'entraînement".

**Le contenu du cahier des charges et les coefficients de pondération ont été vérifiés et validés par un panel composé de 9 personnes référentes**

**Suite à l'évaluation technique des sites potentiels par rapport au cahier des charges, le processus a été complété par une étude de faisabilité.** Ce travail s'est concentré sur la **capacité de chaque site à réellement mettre en œuvre les critères évalués.** Pour ce faire, la **faisabilité de 32 critères principaux** du cahier des charges ont été vérifiés et qualifiés selon l'échelle suivante: faisabilité totale, partielle, en cours, non garantie et absence de faisabilité. Afin d'avoir une analyse optimisée et pragmatique ces 32 critères ont aussi été divisés en 2 catégories de **11 critères prioritaires et 20 critères secondaires.**

A ces premières analyses techniques et opérationnelles, 2 autres paramètres méritaient d'être pris en compte dans le processus de décision :

- **Les enjeux stratégiques pour la fédération**
- **Les aspects de mobilité**

**L'ensemble de ces étapes auront fait l'objet de points réguliers** auprès du **Bureau fédéral**, auprès des **sportifs du collectif olympique** les 12 mars 2023 et 27 juin 2024, auprès du **comité directeur de la fédération** les 24 février et 8 juin 2024, de la **Direction Technique Nationale** les 13 décembre et 25 juin 2024 et aux **présidents de ligue et de comité départemental**, le 26 juin 2024.

**Aujourd'hui implanté à Vaires-sur-Marne**, sur le site olympique et paralympique, le Centre National d'Entraînement bénéficie d'un accès direct à un bassin homologué pour les compétitions internationales, garantissant des conditions de navigation optimales et constantes. Ce bassin est complété par un accès unique à la Marne permettant d'envisager des entraînements sur de plus longue distance. Il dispose d'infrastructures sportives spécifiquement adaptées à la pratique de l'aviron de haut niveau, comprenant une salle de musculation entièrement équipée, un espace cardio-training, des zones de récupération ainsi que des espaces de vie collectifs pour les athlètes. Le site intègre également des bureaux fonctionnels destinés aux entraîneurs et aux membres du staff fédéral, ainsi que des espaces pédagogiques et de réunion, permettant d'assurer un encadrement technique, scientifique et stratégique conforme aux exigences de la haute performance.

### **3. MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT**

Le Centre National d'Entraînement offre un accompagnement socio-professionnel dédié, une offre de formation aménagée complète et des capacités d'hébergement et de restauration sur site. Il dispose également d'une antenne du **CREPS Île-de-France**, offrant des services médicaux, de kinésithérapie, de psychologie et de diététique, afin d'accompagner au mieux la santé et le bien-être des athlètes. En complément, une convention avec l'**INSEP** engendre les éventuels besoins d'accompagnement de la performance complexes. Enfin, le CNE met à disposition des outils numériques de suivi de la performance, incluant des technologies avancées telles que des capteurs, des analyses vidéo et des données sur la charge d'entraînement, permettant un suivi individualisé et précis de chaque athlète.

## **HAUT NIVEAU ET ACCESSION: VERS UNE ORGANISATION TERRITORIALE DES ACTIONS DE FORMATION, DE DÉTECTION ET DE RECRUTEMENT**

Afin de renforcer **nos capacités de détection/recrutement/formation** sur l'ensemble du territoire, la Fédération Française d'Aviron engage une transformation de son organisation en matière de haut niveau et d'accession. **Cette évolution s'appuie sur trois leviers majeurs**, dans une logique de coordination zonale et d'une action de la direction technique nationale au plus près des clubs et des territoires.

### **1. COORDINATION ZONALE : MONTER EN PUISSANCE DANS TOUTES LES ZONES**

La stratégie fédérale vise à structurer le territoire en zones de performance cohérentes, au sein desquelles seront renforcées les dynamiques de détection, de formation et de recrutement. Cette coordination zonale permet :

- Une mutualisation des ressources humaines et techniques,
- Une animation concertée des actions de repérage des potentiels,
- Une meilleure articulation entre les clubs, les structures régionales et les dispositifs fédéraux.

## 2. MISE EN PLACE D'UN MANAGER TERRITORIAL DU HAUT NIVEAU

Chaque zone sera dotée d'un **Manager Territorial du Haut Niveau (MTHN)**, véritable animateur local de la politique fédérale de haut niveau. Il aura pour missions :

- De déployer la stratégie fédérale au sein de la zone, notamment en matière d'accession,
- De coordonner les acteurs (ligues, clubs, établissements scolaires/universitaires, structures médicales),
- De soutenir les actions locales de détection, d'accompagnement et de formation des jeunes à fort potentiel.

## 3. DÉPLOIEMENT DES PÔLES FRANCE RELÈVE ET PÔLES ESPOIRS

Les **Pôles France Relève** et les **Pôles Espoirs**, structures nationales intégrées au Projet de Performance Fédérale (PPF), sont les relais territoriaux de la politique haut-niveau de la fédération. Leur rôle stratégique s'articule autour de deux missions prioritaires :

- **L'entraînement quotidien et l'aménagement du parcours de formation** des meilleurs athlètes U19 et U23 sélectionnés dans la structure,
- **L'accompagnement des actions de détection, de recrutement et de formation sportive** à l'échelle zonale, en tant que centres de ressources techniques, pédagogiques et méthodologiques.

## LES MANAGERS TERRITORIAUX DU HAUT NIVEAU

Le Manager Territorial du haut niveau contribue à la **mise en œuvre opérationnelle de la stratégie HN/HP de la fédération** sur la question de l'accession et du haut niveau sur le territoire d'une zone.

**Acteur de terrain**, il peut intervenir sur l'intégralité du territoire qui lui est confié sur des sujets liés à la détection, au recrutement et à la formation. A ce titre, il accompagne les clubs identifiés sur le suivi des talents.

- **Définir et déployer de la stratégie HN/HP sur la détection et le développement des talents**
- **Identifier les talents et coordonner leur parcours performance**
- **Accompagner les athlètes** dans le développement et la réalisation de leur performance
- **Accompagner la formation des entraîneurs** et leur intégration à la stratégie nationale

### Missions : Mise en œuvre de la stratégie HN/HP

- Contribuer à la définition et au déploiement de la structuration et de la stratégie HN/HP mise en place par la Direction Technique Nationale incluant la détection de sportifs U17/U19 et U23 à fort potentiel (**identifier des talents**)
- Contribuer à la mise en œuvre au niveau zonal de la stratégie et des objectifs de performance de la FFAviron pour les athlètes identifiés U17-U19 et U23 en lien avec le centre national d'entraînement (**Accompagner le développement des performances des athlètes identifiés/Accompagner le développement des entraîneurs des athlètes identifiés**)
- Coordonner sur le territoire le déploiement de la stratégie fédérale en matière de programmation de l'entraînement, d'orientations pédagogiques, biomécaniques et techniques

### Missions: Coordination du haut niveau à l'échelon de la zone

- Assurer la cohérence de l'action des différents acteurs de la filière d'accession au haut niveau du territoire
- Organiser les journées de détection (campagnes de recrutement internes et externes)
- Animer et coordonner le Programme Performance Jeune de la Fédération à l'échelle du territoire
- Assurer le déploiement de l'évaluation fédérale sur le territoire
- Accompagner les clubs identifiés
- Assurer la coordination du programme pré-accession

Concernant ce dernier point, la fédération a établi en amont du niveau territorial du programme accession, les critères suivants pour identifier la Liste 3 des hauts potentiels sportifs (HPS) pouvant intégrer une classe "Sport Etude" :

- Sportif classé entre la 2ème et 4ème place à la régates de sélection RS U17 en M(W)2- et M(W)2X
- Sportif classé 2ème place à la régates de sélection RS U17 en M(W)4+ et M(W)4+
- Sportif classé dans les 24 premiers U18 au championnat de France bateaux courts (M1X ou M2- /W1X ou W2-) - Épreuves de sélection pour intégrer un collectif national.
- Équipages affichant une performance en % supérieur au dernier équipage sélectionné en équipe de France U17 lors de la régates de sélection RS U17

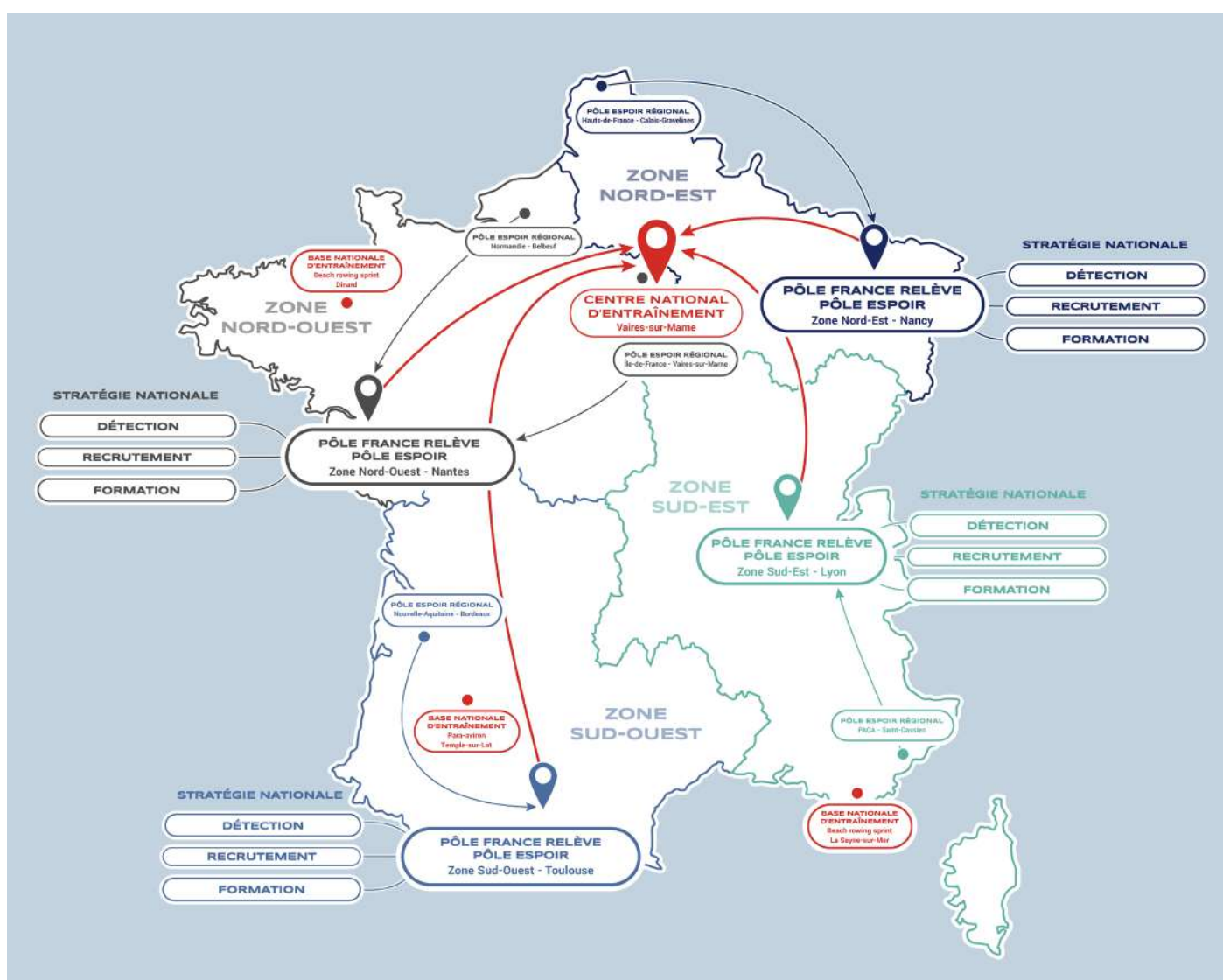
## Missions : Coordination administrative du pôle France relève et pôle espoirs

- Assurer le suivi administratif et budgétaire avec la Fédération
- Assurer l'organisation logistique des déplacements et stages de la structure
- Coordonner la SMR
- Préparer et valider, en lien avec l'encadrement de la structure, la commission nationale de sélection des pôles

## LES PÔLES FRANCE RELÈVE ET LES PÔLES ESPOIRS PAR ZONE.

Les **Pôles France relève et Pôles Espoir** du programme accession nationale, au nombre de quatre, représentent le bras opérationnel de la stratégie fédérale de détection, de recrutement et de formation territoriale. Leur mission est de **détecter, accompagner et former** les jeunes athlètes à fort potentiel, afin de constituer une relève compétitive pour les Équipes de France. Ils ont également pour rôle de **structurer une filière territoriale cohérente** d'accès au haut niveau, en veillant à la continuité et à la qualité des parcours sportifs. Enfin, ces structures préparent les collectifs **U17, U19 et U23**, en étroite collaboration avec le Centre National d'Entraînement (CNE), assurant ainsi une passerelle fluide vers la haute performance.

Les pôles France Relève et pôles Espoirs sont implantés et s'articulent autour des sites actuels (Nancy/Nantes/Lyon/Toulouse), tirant parti de leurs infrastructures existantes pour offrir un cadre optimal à la préparation des jeunes athlètes. Chaque structure accueille un effectif de 10 à 18 sportifs permanents, permettant un suivi personnalisé et une prise en charge adaptée. L'encadrement quotidien est assuré par deux cadres techniques nationaux par structure, garantissant un accompagnement de qualité. De plus, les Pôles France Relève et pôle Espoir associé bénéficient des moyens fédéraux en matière de matériel, de suivi de performance et d'ingénierie pédagogique, assurant ainsi des conditions d'entraînement et de développement de haut niveau



## “Une stratégie de retour aux fondamentaux”

La vision d'Antonio Maurogiovanni nouveau directeur de l'équipe de France d'aviron.

L'arrivée d'Antonio Maurogiovanni à la direction des équipes de France d'aviron marque un tournant majeur dans la conduite du projet de haute performance national. Fort d'une expertise internationale éprouvée, il insuffle une dynamique fondée sur la rigueur, la simplicité et la cohérence technique. Il propose une architecture claire, articulée autour de principes essentiels : l'intention dans l'effort, la constance dans l'entraînement, et la maîtrise des fondamentaux.

« La France n'a pas besoin d'un programme pour les champions. Elle a besoin d'un programme pour créer des champions. »

Cette approche méthodologique ne cherche pas la nouveauté pour elle-même, mais la réappropriation éclairée de ce qui fonde durablement la performance : le geste juste, le volume maîtrisé, la planification progressive, et le sens du collectif.

### Un cadre philosophique fédérateur

Ce plan vise à bâtir une culture d'entraînement homogène et lisible, partagée de l'échelon national jusqu'aux clubs formateurs. Il repose sur un socle de valeurs techniques, physiologiques et humaines : la régularité, la simplicité, l'attention au détail, et l'humilité face à la répétition.

### Le Centre National d'Entraînement : cœur stratégique de la haute performance

Au cœur de cette nouvelle stratégie, la centralisation autour d'un Centre National d'Entraînement (CNE) s'impose comme un levier déterminant. Le CNE devient le pivot technique, culturel et opérationnel du projet de haute performance. C'est là que se concentrent :

- les contenus référents d'entraînement
- les expertises transverses (préparation physique, technique, médicale, mentale) ;
- l'analyse des données de performance (NOLIO, GPS, lactate, vidéo)
- l'évaluation et l'optimisation continue des trajectoires individuelles.

Le CNE ne se limite pas à un site d'entraînement : il incarne un lieu d'exigence, de transmission et d'unité, où les rameurs intègrent physiquement et symboliquement les exigences du haut niveau international. C'est aussi un espace de convergence entre clubs, pôles et équipe de France, dans une logique de montée en puissance continue.

### Les fondations du modèle

Faire simple, faire juste, faire fort

- Des séances structurées autour de repères clairs : cadence, chrono, vitesse cible.
- Une priorité absolue à la qualité d'exécution et à la régularité de l'effort
- Une exigence constante dans la répétition des bases techniques.

### L'alternance capacitaire et spécifique

- Des cycles articulant le développement du volume et travail d'intensité ciblée.
- Une adaptation individualisée sur la base de tests récurrents pour s'adapter aux besoins individuels

### Des trajectoires en fonction des catégories

- Jeunes rameurs : construction de la base aérobie, coordination, technique propre.
- Athlètes seniors : affinement de la charge, récupération stratégique, gestion du pic de forme.

## La technique comme socle incontournable

Cette méthodologie place la maîtrise technique au centre du processus de performance. Le geste n'est jamais considéré comme acquis, mais comme un levier permanent de progression.

Le modèle fédéral (longueur, propulsion, cadence) est diffusé à tous les niveaux :

- Dans les clubs via la formation et les stages de transfert
- Dans les Pôles via le suivi vidéo et les référents techniques
- Au CNE via l'analyse embarquée et les feedbacks immédiats.

## Pilotage par les données utiles

Le système de suivi privilégie l'usage raisonné des technologies :

- sur l'eau : GPS, capteurs de puissance,
- hors de l'eau : VO<sub>2</sub> max, lactate, HRV, préparation physique spécifique
- Suivi de l'entraînement grâce à la plateforme : NOLIO

Les données ne sont jamais décoratives : elles alimentent des décisions concrètes d'ajustement, de sélection ou de planification.

## Sélection : lisibilité, objectivité, engagement

Le processus de sélection repose sur :

- des critères objectifs (temps de référence, résultats, régularité) ;
- des critères subjectifs mais structurants (engagement, coachabilité, dynamique de groupe)

## Préparation physique fonctionnelle et transférable

Le travail physique se concentre sur la force utile, le gainage dynamique, la coordination et la prévention des blessures. La salle de musculation est un prolongement du bateau, et non un univers parallèle. La priorité est donnée à l'efficacité technique du geste.

## Détection et développement des potentiels

Le programme devra permettre de s'appuyer sur une meilleure identification des talents dans tous les territoires, les profils à haut potentiel sur des bases simples : taille, envergure, VO<sub>2</sub> max, tests de force.

Le suivi est progressif, structuré, et guidé vers le haut niveau via les clubs, les Pôles, puis le CNE.

**En recentrant sa stratégie autour du Centre National d'Entraînement**, de l'exécution des fondamentaux et d'un accompagnement technique exigeant, la Fédération Française d'Aviron fait le choix de la stabilité, de la cohérence et de la vérité de l'effort. Le stratégie HN/HP 2025–2028 s'affirme comme une réponse exigeante à une ambition claire: Retrouver la constance du très haut niveau international, en s'appuyant sur ce qui a toujours fondé les grandes nations d'aviron : la précision, la répétition et la rigueur.

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les indicateurs de performance des structures PPF viennent compléter leur cahier des charges. Ainsi, au-delà de la conformité et du respect des cahiers des charges, ceux-ci permettront d'évaluer, d'analyser et de manager les structures.

### Pour information : Les Indicateurs PPF sur PSQS :

Les indicateurs du tableau ci-dessous seront à terme déployés et automatisés au sein du portail PSQS. Ils seront consultables directement sur les fiches structures et serviront de base à l'évaluation et l'accompagnement des structures.

INDICATEURS PPF	PÔLE FRANCE RELÈVE ET PÔLE ESPOIR ASSOCIÉ		CNE	
	PROGRAMME ACCESSION		PROGRAMME EXCELLENCE	
	TERRITORIALE Pôle Espoir régional	NATIONALE Pôle Espoir associé	PÔLE FRANCE RELÈVE	PÔLE FRANCE
NBR de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur	X	X	X	
Répartition des Listes SHN (relève, séniors, élite)			X (relève)	X (relève)
Répartition listes Collectifs Nationaux et Espoirs	X	X		
Nbr de sportifs en Cellule Performance / Radar / Ambition 28				X
Nbr de sportifs en Cellule Ambition 32			X	
% SMR	X	X	X	X
% Réussite diplôme		X	X	X
% de passage en classe supérieur	X	X	X	X
Nombre de sensibilisation / formation (VSS, dopage, discriminations, valeurs de la république...)	X	X	X	X

# LE SPRINT DE PLAGES - BEACH ROWING SPRINT

## 1. LE BEACH SPRINT ROWING : UNE NOUVELLE DISCIPLINE OLYMPIQUE STRATÉGIQUE

Le Beach Sprint Rowing (BRS) est une discipline d'aviron spectaculaire et innovante, récemment intégrée au programme des Jeux Olympiques à partir de Los Angeles 2028. Alliant vitesse, explosivité et agilité, cette épreuve mêle course à pied sur sable, navigation en eau agitée et manœuvres techniques intenses.

Contrairement à l'aviron traditionnel, le BRS se déroule sur un format court, dynamique, et en milieu côtier. Les athlètes doivent enchaîner une course sur sable, une entrée rapide dans le bateau, une navigation sur un parcours en aller-retour avec virage autour d'une bouée, puis une sortie de bateau suivie d'un sprint final sur sable.

Ce format spectaculaire, pensé pour le public et les médias, impose des exigences physiologiques, techniques et mentales spécifiques. Il offre également à la Fédération Française d'Aviron une opportunité stratégique de diversification et de rayonnement international, en mobilisant des profils nouveaux et en innovant dans la structuration de la performance.

A date, le programme olympique se déroule autour de 3 embarcations. Le solo femme, le solo homme et le double mixte. Le système de qualification olympique reste encore mouvant. Cette situation implique encore de garder une capacité d'adaptation importante de notre stratégie notamment autour des effectifs et des profils de notre collectif.

## 2. PRINCIPES PHYSIOLOGIQUES SPÉCIFIQUES

Le Beach Sprint Rowing est une discipline caractérisée par des efforts courts, intenses et répétés, d'une durée moyenne de 2'30 à 3'30 par course, avec des phases de récupération souvent courtes entre les séries. Ce format impose une préparation physique spécifique, fondée sur trois piliers physiologiques majeurs :

### Capacité aérobie, essentielle pour :

- Assurer la récupération rapide entre les manches successives (qualifications, / de finale, demi-finales, finales).
- Maintenir l'efficacité technique et la lucidité malgré les conditions extérieures et l'enchaînement des courses.
- Soutenir l'élimination du lactate et favoriser la régénération énergétique.

### Puissance anaérobie et explosivité, Indispensables pour :

- Produire des efforts maximaux sur de courtes durées, notamment lors du départ, des virages et du sprint final sur sable.
- Répondre à la forte demande en force-vitesse dans des conditions dynamiques (vagues, transitions rapides).
- Tolérer et exploiter efficacement la production de lactate, propre aux efforts intenses.

### Stabilité, gainage et adaptation au milieu instable, clés de la performance pour :

- Maintenir une technique cohérente en conditions instables (eau agitée, vent, courant).
- Exécuter des transitions fluides et efficaces lors des phases d'entrée et de sortie du bateau.
- Développer une force fonctionnelle du tronc et des ceintures scapulaires et pelviennes, assurant équilibre, réactivité et prévention des blessures

## 3. VISION & OBJECTIFS 2025–2028

Développer un collectif national performant, capable de se qualifier et viser des performances Top 8 aux Jeux Olympiques de Los Angeles 2028, via une structuration cohérente, progressive et durable.

## 4. STRUCTURATION PROGRESSIVE DE LA FILIÈRE

La mise en place de la filière s'inscrit dans une dynamique pluriannuelle, marquée par une montée en puissance progressive et structurée, visant la performance olympique à l'horizon Los Angeles 2028.

## **Phase 1 – 2022 à 2024 : Lancement et consolidation**

- Lancement du projet avec le portage du dossier de reconnaissance en tant que filière de haut niveau
- Constitution et développement des premiers collectifs, permettant l'expérimentation du format et l'acculturation des athlètes et encadrants.
- Engagement sur des championnats de référence internationaux afin d'accumuler expérience, données de performance et retours d'analyse.
- Renforcement progressif des moyens, avec une augmentation annuelle de 15 % du budget pour soutenir le développement progressivement et en fonction des moyens le développement

## **Phase 2 – Mise en oeuvre et adaptation**

- Intégration au contrat de performance de l'Agence Nationale du Sport (ANS), marquant l'entrée officielle de la filière dans le projet de haute performance nationale.
- Déploiement de la stratégie fédérale, basée sur un modèle semi-permanent mêlant entraînement en club, stages fédéraux réguliers et centralisation des données.
- Structuration de la filière à l'échelle nationale, avec l'identification de sites d'entraînement spécifiques et la montée en compétence de l'encadrement.
- Stabilisation d'un collectif cible de 10 athlètes (5 femmes et 5 hommes), progressivement resserré vers un noyau resserré d'équipages à fort potentiel en vue de la qualification olympique.

## **5. STRUCTURATION DE LA FILIÈRE – UN MODÈLE SEMI-PERMANENT FLEXIBLE ADAPTÉ À UN CONTEXTE INTERNATIONALE ENCORE EN CONSTRUCTION**

La filière Beach Sprint Rowing (BRS) s'appuie sur un modèle semi-permanent, articulé autour de 3 piliers complémentaires :

### **Entraînement quotidien en club ou en structure PPF**

- Les athlètes s'entraînent en majorité dans leur environnement local (clubs ou structure du PPF), avec une planification centralisée et un suivi régulier à distance.
- Les plans d'entraînement sont construits via la plateforme Nolio, permettant :
  - » Un suivi individualisé,
  - » Un alignement avec les objectifs fédéraux,
  - » Un partage en temps réel entre entraîneurs de clubs et staff national.

### **Stages fédéraux mensuels – 1 semaine par mois**

- Les athlètes du collectif BRS sont regroupés chaque mois pour un stage d'une semaine minimum, organisé sur des sites identifiés pour leurs caractéristiques adaptées (plages, vagues, transitions, logistique).
- Ces stages permettent :
  - » Le renforcement du collectif,
  - » La mise en œuvre concrète des contenus techniques spécifiques au BRS (départs, transitions, virages)
  - » La connaissance des lieux de compétition
  - » L'observation directe et l'évaluation du développement individuel

En France la stratégie de structuration s'oriente vers la définition de lieux de stage labellisée par la fédération. Un cahier des charges a donc été formalisé afin d'accompagner le développement des structures identifiées en **base nationale d'entraînement**.

A date, 2 structures ont déjà été identifiées. Le site de la **Seyne sur Mer** et le site de **Dinard**.

**Présence régulière au CNE orienté comme centre de ressources à l'accompagnement et à l'acculturation à la haute performance.**

## 6. BASES DE LA MÉTHODOLOGIE DE HAUTE PERFORMANCE

La préparation à la haute performance en Beach Sprint Rowing (BRS) repose sur une méthodologie rigoureuse, issue des principes fondamentaux de l'entraînement moderne, mais adaptée aux exigences spécifiques de cette discipline nouvelle, courte et explosive.

### Fondamentaux méthodologiques

La stratégie d'entraînement du collectif BRS s'appuie sur les piliers suivants :

- Régularité et surcharge progressive : la constance dans l'application du plan d'entraînement est le premier prédicteur de performance ; la montée en charge est planifiée de manière progressive pour éviter les ruptures.
- Objectifs individualisés : les plans sont ajustés à chaque athlète en fonction de son profil physiologique, de sa position dans le collectif et des retours de terrain.
- Suivi de la récupération et des adaptations : des outils de suivi (tests, questionnaires, monitoring de charge) permettent d'anticiper les phénomènes de fatigue, de surentraînement ou de blessure.

### Spécificités de la discipline BRS

Les caractéristiques uniques du Beach Sprint Rowing imposent une adaptation technique et tactique poussée :

- Entraînement en conditions instables (eau agitée, vent, vagues), pour préparer les athlètes à la variabilité du milieu côtier.
- Travail ciblé des transitions (entrée/sortie du bateau), des virages autour de bouées, et du sprint final sur sable, qui sont autant de moments décisifs en course.
- Création d'un environnement compétitif et stimulant, même à l'entraînement, pour développer les habiletés sous fatigue et simuler les contraintes de la compétition.

### Cible de développement physiologique

- Une augmentation spécifique de la charge anaérobie de +8 % est intégrée à la programmation annuelle par rapport au modèle classique de l'aviron en rivière.
- Cette évolution vise à répondre aux exigences du BRS en matière de puissance maximale, de récupération rapide entre efforts courts, et de capacité à répéter des sprints sous contrainte.

## 7. PARCOURS DE SÉLECTION & DÉVELOPPEMENT

La constitution du collectif national Beach Sprint Rowing (BRS) repose sur un parcours de sélection progressif et structuré, conçu pour garantir à la fois l'identification des potentiels et leur accompagnement dans un cadre de haute performance.

### Critères de sélection combinés

- Critères objectifs :
  - » Résultats aux tests sur l'eau et sur ergomètre.
  - » Performances en compétitions nationales et internationales.
  - » Mesures physiologiques et profilage physique.
- Critères subjectifs :
  - » Coachabilité et capacité à intégrer des retours techniques.
  - » Compatibilité collective : travail en équipage, esprit d'équipe.
  - » Engagement dans le projet fédéral, disponibilité, éthique de travail.

### Un dispositif progressif et transparent

Le processus de sélection est étalé dans le temps, selon les étapes suivantes :

- Tests fédéraux : évaluation initiale des qualités physiques et techniques.
- Sélections nationales : épreuves de confrontation organisées en lien avec les stages fédéraux.
- Championnats de France : validation en conditions réelles de compétition

Ce parcours permet une montée en puissance progressive et une observation continue, garantissant une sélection cohérente et fondée.

# AVIRON PARALYMPIQUE

## 1. RENFORCER LES FONDATIONS TECHNIQUES ET LES EXIGENCES DE PRÉPARATION POUR ATTEINDRE L'EXCELLENCE PARALYMPIQUE

Dans la perspective des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028, la Fédération Française d'Aviron engage résolument son collectif paralympique dans **une trajectoire d'exigence au quotidien**. Forte des apprentissages du cycle Paris 2024, elle inscrit son action dans un cadre stratégique structuré, progressif et ambitieux, dont l'objectif central est la conquête d'au moins **deux médailles paralympiques**.

Dans le cadre de la spécificité du Para-Aviron et en lien avec les objectifs fixés, la stratégie se concentrera sur la reconstruction d'un collectif performant. **Les 5 épreuves inscrites au programme paralympique sont envisagées**.

Une volonté forte est d'apporter une continuité de confiance aux athlètes des Jeux Paralympiques de Paris souhaitant poursuivre leur carrière sportive vers 2028. Leur expérience et leur réussite doivent être soutenus et entretenus pour fonder la réussite des Jeux de Los Angeles 2028.

**Le développement de notre capacité de détection et de recrutement sera l'axe majeur** de notre stratégie, notamment lors des deux premières saisons 2025 et 2026. Des stages et des compétitions spécifiques seront orientés pour constituer une équipe "Relève", sous couvert de moyens humains et financiers dédiés.

Il sera complété par un objectif clair de poursuivre l'optimisation de notre **méthodologie d'entraînement autour de la spécialisation Para**, de continuer vers une meilleure individualisation et d'**apporter un suivi accru hors stage**.

**Le renforcement des moyens pour multiplier les possibilités d'entraînement sur La Base du Temple sur Lot, symbolisé par la création d'une base d'entraînement nationale Para semi-permanente**, permettra d'optimiser la préparation des collectifs Paralympique et Relève.




Dans le cadre de projets simultanés entre deux activités para-sportives, comme le para-aviron et les sports d'hiver ou d'été, il est essentiel de garantir la cohérence entre les disciplines pour optimiser la performance, et à condition que l'objectif principal de l'athlète demeure le para-aviron. Cela implique d'adapter les calendriers et les échéances de sélection de manière à éviter les conflits et permettre un entraînement efficace dans les deux sports, tout en priorisant toujours la performance en para-aviron. Un suivi personnalisé, tenant compte des besoins spécifiques de l'athlète, concerné par ce double projet, est crucial pour éviter les blessures et optimiser les phases de récupération. Selon les exigences physiques de chaque discipline, des ajustements dans l'intensité des entraînements pourront être nécessaires. Enfin, un travail étroit entre coaches, médecins et athlète, est fondamental pour assurer une gestion équilibrée, en veillant à ce que la performance en para-aviron ne soit jamais compromise au profit des autres activités.

## 2. PLAN D'ACTIONS

Suite au débriefing Orfèvre de Paris un plan d'actions à **3 niveaux** a été décliné autour de **13 thématiques**



## Actions à consolider :

Thématiques de travail		Actions à mettre en oeuvre
Actions à consolider	 Exécution technique	Identifier et partager un modèle technique pour l'équipe Para Elever le niveau d'analyse vidéo des séances bateaux Apporter des objectifs et du contenu technique à chaque séance
	 Préparation physique	Consolider et optimiser dans la durée la collaboration avec Cécile SAVIN, préparatrice physique de l'équipe Para Mener un travail de coordination des préparateurs physiques des rameurs Individualiser la préparation physique de chacun des rameurs Fournir et/ou s'assurer des supports pour travailler en clubs
	 Capital santé Suivi Médical	Bénéficier d'un médecin référent Para pour le suivi longitudinal des athlètes Etablir un "suivi rameurs" pour les différents kinés S'appuyer des centres et personnes ressources pour l'aide à la classification

## Actions à renforcer :

Actions à renforcer	 Optimisation des réglages	Renforcer et améliorer le travail de mesures biomécaniques avec Sophie BARRE Faire appel à l'expérience de Conny DRAPER (mesures avec GB Rowing Para) Collaborer avec de ergothérapeutes
	 Sérénité socio-professionnelle	Renforcer la communication avec le référent socio-professionnel de la FFA Suivi des conventions des rameurs Communication claire autours des ajustements possibles ou non
	 Détection	Relancer la recherche de potentiels via le recrutement "agressifs", réseaux sociaux, box CrossFit, ... Travailler plus étroitement via asso des coaches Paralympiques pour transfert de talents interdisciplines Trouver la bonne personne et/ou institution pour pénétrer dans l'isopérimètre des blessées de guerre Se déplacer sur des épreuves Parasport, type regroupement Hyrox CrossFit Mutualiser les travaux avec le CP5F et les autres disciplines
	 Préparation mentale	Renforcer nos outils et moyens de classification avec l'aide de FANS et du CP5F Accompagnement plus orienté dans la préparation mentale H.N des sportifs Accompagnement du staff dans la methodo de communication, posture, management, gestion du stress BS
	 Optimisation de la programmation	Mise en place d'un référent programmation sur toutes les catégories Consolider nos croyances sur notre programmation paralympique Questionner et Interroger les autres disciplines paralympiques Questionner et interroger la programmation olympique Questionner et interroger la programmation d'autres sport d'endurance
	 Outils technologiques	Suivi et optimisation de l'entraînement en physique (déplacement en club ou en digital (Noio)) Optimiser le recueil et l'analyse des DATA (MaxiPhyling, Peach, DDN connectées, ...) Poursuivre et optimiser le fonctionnement de l'outil Noio Poursuivre et optimiser les apports de Caremosim sur l'impression 3D

## Actions prioritaires :

Actions prioritaires	 La nutrition	Réaffirmer le cahier des charges attendu auprès des lieux de stages Apporter de l'information aux rameurs sur la nutrition attendu d'un rameur de haut niveau
	 La formation continue du staff	S'appuyer sur l'expertise mise en place au CME de Voires sur Marne Se former sur le terrain auprès d'autres disciplines en réussite
	 La communication	Travailler avec les préparateurs mentaux sur la construction d'une équipe Expliquer et utiliser les bons outils de communication Communication envers les entraîneurs et/ou dirigeants de clubs Communication Staffs / Athlètes entre stages - Mise en place de l'outil Projet de Performance Personnel
	 Le management d'équipe	S'appuyer sur le fonctionnement de cadres avec expérience et réussite (Antonio MAUROGIOVANI ?) Se former sur la thématique du management d'équipe

Ce plan stratégique se veut à la fois ambitieux, opérationnel et évolutif. Il ancre la politique paralympique de la FFAviron dans une logique de rigueur, d'humanité et de résultats. Il repose sur la conviction que l'excellence paralympique est indissociable d'un cadre de travail exigeant, partagé et piloté avec méthode.

# FICHE 1 : MISE EN LISTES - CRITÈRES DE MISE EN LISTE DES SPORTIFS

Conformément aux termes de l'annexe 2.1 de l'instruction du 23 mai 2016, la FFAviron propose que l'inscription sur l'une des catégories de Sportifs de Haut Niveau, « Elite », « Senior », ou « relève » repose sur la réalisation d'une performance internationale significative à l'une des compétitions de référence du calendrier de World Rowing (Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron) : Jeux olympiques/paralympiques, Championnats du monde ou d'Europe, Coupe du monde, régates de qualification Olympique.

La durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau dans l'une des catégories prévues aux articles R. 221-4, R. 221-5 et R. 221-6 peut être prorogée pour une durée d'un an, après avis motivé du directeur technique national placé auprès de la fédération délégataire compétente, lorsque le sportif n'a pas, momentanément, réalisé les performances ou obtenu les classements requis, notamment pour des raisons médicales. Elle peut être prorogée pour une durée de deux ans pour des raisons liées à la maternité.

La reconnaissance d'une nouvelle discipline Olympique au programme des jeux Olympiques de Los Angeles 2028 avec le Beach Rowing Sprint va indéniablement faire évoluer le nombre de sportifs sur liste « SHN » suite aux Championnats du Monde de RIO 2025.

Annexe 1 : Tableau synthétique des mises en liste - FFAviron

<b>OLYMPIQUE</b>		
<b>CRITÈRES DE PERFORMANCE PLANCHER POUR INTÉGRER LES LISTES DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU</b>		
<b>CRITÈRES D'ENTRÉE EN LISTE ÉLITE</b>		
	individuelle *	
	épreuves olympiques	épreuves HN non olympiques
Jeux Olympiques	1 à 8	<del>1 à 8</del>
Championnat du Monde Senior	1 à 6	<del>1 à 6</del>
Championnat d'Europe Senior	1 à 3	<del>1 à 3</del>
<b>CRITÈRES D'ENTRÉE EN LISTE SENIOR</b>		
	individuelle *	
	épreuves olympiques	épreuves HN non olympiques
Jeux Olympiques	9 à 16	<del>9 à 16</del>
Régate Qualifiante Olympique	3 à 6	<del>3 à 6</del>
Championnat du Monde Senior	7 à 16	1 à 6 si plus de 10 engagés, si moins les 4 premiers
Coupe du Monde	1 à 6	<del>1 à 6</del>
Championnat d'Europe Senior	4 à 12	1 à 3 si plus de 7 engagés, si moins les 2 premiers

<b>CRITÈRES D'ENTRÉE EN LISTE RELÈVE (Age maxi 25 ans)</b>		
	<b>épreuves olympiques</b>	<b>épreuves HN non olympiques</b>
Coupe du Monde	7 à 10	
Régate Qualifiante Olympique	3 à 9	
Championnat du Monde Senior	17 à 24	7 à 10 si plus de 10 engagés, si moins les 4 premiers
Championnat d'Europe Senior	13 à 18	
Championnat du Monde U23 et U19	1 à 12	1 à 7 si plus de 11 engagés, si moins les 4 premiers
Championnat d'Europe U23 et U19	1 à 7 si plus de 11 engagés si moins les 4 premiers	1 à 4 si plus de 11 engagés, si moins le premier

<b>CRITÈRES POUR INTÉGRER LA LISTE COLLECTIFS NATIONAUX</b>
Membres d'une équipe de France d'une discipline Olympique ou d'une discipline reconnue de Haut Niveau
Athlète inscrit sur les compétitions de référence Olympique n'ayant pas atteint les critères de mise en liste SHN
Titulaires et remplaçants de la Coupe de la Jeunesse
Athlète anciennement listé poursuivant une activité internationale mais n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduit en SHN

<b>CRITÈRES POUR INTÉGRER LA LISTE ESPOIR</b>
Sportifs classés dans la liste fédérale du programme performance jeune
Athlète U17 classé dans les 3 premiers lors de la régata de sélection pour les équipes de France (2X2-/4+)
Athlète U19 classé dans les 3 premiers lors des championnats de France Bateaux Courts (1x2-)
Athlète U18 classé dans les 6 premiers U18 au championnat de France Bateaux courts ( 1x2-)
Vainqueur du Skiff (1x) au championnat de France U17 (Titulaire match FRA/GBR)
Sportifs U16 à U18 inscrits sur les pôles Espoirs selon performance et proposition du DTN

## PARALYMPIQUE

### CRITÈRES DE PERFORMANCE PLANCHER POUR INTÉGRER LES LISTES DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

<b>CRITÈRES D'ENTRÉE EN LISTE ÉLITE</b>		
	<b>individuelle *</b>	
	<b>épreuves paralympiques</b>	<b>épreuves HN non paralympiques</b>
Jeux Paralympiques	1 à 6	
Championnat du Monde Para-Aviron	1 à 4	
Championnat d'Europe Para-Aviron	1	

<b>CRITÈRES D'ENTRÉE EN LISTE SENIOR</b>		
	<b>individuelle *</b>	
	<b>épreuves paralympiques</b>	<b>épreuves HN non paralympiques</b>
Jeux Paralympiques	7 à 9	
Championnat du Monde Para-Aviron	5 à 9	1 à 6 si plus de 9 engagés - Si moins les 3 premiers
Coupe du monde	1 à 3	
Championnat d'Europe Para-Aviron	2 à 3	

<b>CRITÈRES D'ENTRÉE EN LISTE RELÈVE (Age maxi 25 ans)</b>		
	<b>épreuves paralympiques</b>	<b>épreuves HN non paralympiques</b>
Coupe du Monde	4 à 6	
Régate Qualifiante Paralympique	3 à 9	
Championnat du Monde Para-Aviron	10 à 12	

<b>CRITÈRES POUR INTÉGRER LA LISTE COLLECTIFS NATIONAUX</b>
Membres d'une équipe de France d'une discipline Paralympique ou d'une discipline reconnue de Haut Niveau
Athlète inscrit sur les compétitions de référence Paralympique n'ayant pas atteint les critères de mise en liste SHN
Athlète anciennement listé poursuivant une activité internationale mais n'ayant pas réalisé les performances minimales pour être reconduit en SHN



# FICHE 2 : PROTECTION ET SURVEILLANCE MÉDICALE

## 1. SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE

La Fédération s'engage à mettre en place les conditions de la surveillance médicale réglementaire et du suivi médico-physiologique pour les sportifs inscrits sur les listes ministérielles.

L'arrêté du 16 juin 2006 modifiant l'arrêté du 11 février 2004 impose, au travers du titre II, le contenu et la périodicité des examens de la surveillance médicale des sportifs inscrits en liste.

Celui-ci impose chaque année :

- Deux visites médicales réalisées par un médecin du sport.
- Un questionnaire de surentraînement interprété par le médecin du sport lors de l'une des deux visites.
- Un bilan diététique avec conseil nutritionnel réalisé lors d'un entretien spécifique avec le médecin du sport ou un diététicien-nutritionniste sous responsabilité médicale.
- Un électrocardiogramme de repos avec interprétation.
- Deux examens biologiques sanguins comprenant NFS, réticulocytes et ferritine.
- Un bilan psychologique réalisé lors d'un entretien spécifique avec le médecin du sport ou un psychologue sous responsabilité médicale.

La FFAviron s'engage à donner au sportif des indications et conseils médicaux et à prendre en charge, dans la mesure de ses moyens, les frais en rapport avec les tests de suivi de performance au rythme fixé en concertation avec le médecin du suivi et de respecter la confidentialité de toutes les informations médicales.

Le sportif s'engage quant à lui :

- A justifier d'une couverture de protection sociale à jour et en fournir à la Fédération une copie de tout document permettant d'en attester.
- De réaliser l'ensemble des examens préconisés par les règlements relatifs à la surveillance médicale réglementaire (SMR).
- De communiquer les résultats des examens au médecin coordonnateur de la SMR désigné par la FFAviron (Fiches bilan n°1 et n°2 sur demande auprès du secrétariat médical au siège de la FFAviron).
- D'informer le médecin chargé de la SMR et de l'Équipe de France de tous problèmes de santé.

Pour les sportifs Para-Rowing sur liste des sportifs de Haut Niveau, la surveillance médicale réglementaire (SMR) reste le socle de la surveillance. Néanmoins, en fonction de la classification du sportif (10 familles), un protocole complémentaire sera identifié pour préciser la SMR PR+ (Para-Rowing) par le médecin fédéral. Une grille classification/identification SMR PR+ sera annexée par avenant après consultation et validation par des experts de l'hôpital de Garches spécialiste du Handicap.

## PROTOCOLE :

L'arrêté du 16 juin 2006 modifiant l'arrêté du 11 février 2004 **impose**, au travers du titre II, le contenu et la périodicité des examens de la surveillance médicale des sportifs inscrits en liste.

**Il appartient de respecter cette obligation dans les délais prévus, à savoir :**

- **Le bilan 1 qui doit être finalisé au plus tard le 15 février,**
- **Le bilan 2 qui devra être achevé avant le 1er juin,**

Contenu et du volume annuel de ces examens :

- Deux visites médicales réalisées par un médecin du sport.
- Un questionnaire de surentraînement interprété par le médecin du sport lors de l'une des deux visites (questionnaire joint à ce courrier)
- Un bilan diététique avec conseil nutritionnel réalisé lors d'un entretien spécifique avec le médecin du sport ou un diététicien-nutritionniste sous responsabilité médicale.
- Un électrocardiogramme de repos avec interprétation.
- Deux examens biologiques sanguins comprenant NFS, réticulocytes et ferritine.
- Un bilan psychologique réalisé lors d'un entretien spécifique avec le médecin du sport ou un psychologue sous responsabilité médicale.

Pour les sportifs, inscrits, en structure d'entraînement régionale ou nationale du PPF, il faut se rapprocher du responsable de la structure. Dans le cas contraire, se rapprocher du médecin conseiller de sa Direction Régionale Académique à la Jeunesse de rattachement.

Ces bilans une fois complétés, sont à retourner à la FFAViron accompagnées des résultats, à l'attention du Docteur Frédéric MATON – 17 boulevard de la Marne – 94736 Nogent sur Marne Cedex. **Nous conseillons aux sportifs de conserver une copie de leurs comptes rendus d'examens.**

## INFORMATIONS – PRISE EN CHARGE :

- Les **examens préalables** à l'inscription en liste **sont à la charge du sportif.**
- Les examens de la SMR (suivi médical réglementaire) pour les athlètes inscrits sur les listes Elite, Senior et Relève sont pris en charge par la Fédération.
- Les sportifs de ces listes, hors structures Pôles France, Pôles France Relève ou Pôles Espoirs associés à un pôle France Relève (Nantes, Nancy, Lyon, Toulouse), doivent régler leurs factures directement aux praticiens puis les adresser à la fédération pour remboursement.
- Les examens de la SMR (suivi médical réglementaire) pour les sportifs inscrits sur les structures Pôles France Relèves et Pôles espoirs associés à un pôle France Relève sont pris en charge par la Fédération. Les factures, quand elles ne sont pas gérées par un CREPS, sont à adresser directement à la fédération pour remboursement.
- Les examens de la SMR (suivi médical réglementaire), pour les sportifs inscrits sur en structures Pôles espoirs régionaux, sont pris en charge par la Fédération.
- Pour ces sportifs de ces structures (Haut de France, Normandie, Nouvelle- Aquitaine, PACA, Vaires sur Marne), les factures, quand elles ne sont pas gérées par la structure d'entraînement, sont à adresser directement à la ligue régionale.
- Les examens de la SMR (suivi médical réglementaire) pour les sportifs.ves inscrits.es sur les listes **Collectifs Nationaux et Espoirs, hors structures d'entraînements nationales ou régionales** sont pris en charge partiellement par la Fédération. Les sportifs.ves de ces listes, hors structures doivent régler leurs factures directement aux praticiens puis les adresser à la Ligue afin de bénéficier du remboursement forfaitaire fédéral de 80,00 € TTC

Nous rappelons aux athlètes que la surveillance médicale réglementaire (SMR) est une obligation pour ceux postulant à une sélection nationale. Ces sportifs doivent être en règle de leur SMR avant leur première sélection internationale.

A noter, qu'à défaut d'un suivi médical réglementaire complet aux dates mentionnées les renouvellements éventuels de Mise en liste n+1 suite aux performances réalisées au titre de la saison n, ne seront pas proposés par la fédération.

## 2. PROTECTION : ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

Rappel : Liens - [Références et textes réglementaires](#)

Le sportif bénéficie de ce dispositif, financé par l'État, permettant la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des SHN, pour l'ouverture de droits à une couverture des accidents et des maladies professionnelles directement liés à la pratique sportive. Pour en bénéficier, l'accident ou la maladie professionnelle doit être constaté pendant la période d'inscription sur la liste ministérielle ou pouvant être rattachée à celle-ci.

Dans l'un de ces cas, le sportif doit avoir effectué les formalités nécessaires à la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie professionnelle.

En tant que licencié à la FFAviron, le Sportif de Haut niveau bénéficie des garanties Responsabilité Civile, Individuelle Accident (couverture dommages corporels) et Assistance rapatriement dont les montants des garanties ont été négociés par la Fédération.

# FICHE 3 : MODALITÉS DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL DES SPORTIFS SUR LISTE «SHN»

L'accompagnement individuel des sportifs de haut niveau, et tout particulièrement des sportifs relevant du Cercle Haute Performance tel défini par l'Agence Nationale du Sport, constitue une priorité collective et partagée.

L'Insep, les Maisons Régionales de la Performance (MRP) ou les Creps, chargés du suivi socioprofessionnel dans les territoires, seront mobilisés autant que possible par le référent en charge du suivi socio-professionnel de la fédération pour exercer cet accompagnement en cohérence avec le projet individuel de performance de chaque sportif concerné. Le dispositif d'aménagement des situations d'emploi (CIP/CAE), désormais piloté par l'Agence Nationale du Sport en lien avec notre référent socioprofessionnel et les personnels déployés dans les MRP exerçant les missions équivalentes dans le ressort régional, sera priorisé aux sportifs du Cercle HP et ceux relevant des programmes olympique et paralympique.

Des aménagements appropriés de scolarité et d'étude sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans une structure d'un projet de performance fédéral.

La FFAviron s'engage à mettre en œuvre, dans la mesure de ses moyens, à accompagner le rameur. Pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

Pour cela, elle peut faire appel aux différents interlocuteurs identifiés au sein du réseau national du sport de haut niveau. Elle s'appuie également sur les différents dispositifs ministériels réservés aux sportifs de haut niveau.

L'ensemble des acteurs de ce réseau utilise le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS).

C'est pourquoi, il est rappelé que le rameur doit actualiser les données figurant sur sa fiche individuelle du PSQS.

## 1. INSERTION ET SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL

La Fédération a nommé un responsable – référent chargé du suivi socio-professionnel au sein de la DTN : Sébastien TANT. Les objectifs de l'accompagnement sur le suivi socio professionnel sont de s'assurer de l'existence d'un double projet pour tous les Sportifs de Haut Niveau de la Fédération, rechercher à la demande des athlètes un accompagnement personnalisé, accompagner les projets de reconversion. Ces athlètes devront toutefois appartenir au groupe cible (sportif identifié dans un projet collectif ou individuel) défini par la DTN

Les missions du responsable – référent en charge du suivi socio professionnel sont de :

- Informer les SHN des possibilités d'insertions professionnelles,
- Veiller à la réussite du double projet sportif et extra sportif,
- Accompagner à la structuration du parcours individuel du SHN,
- Construire un projet de formation et finaliser un parcours professionnel,
- Orienter vers de personnes ressources,
- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants dans la réussite du projet de vie du SHN (l'Agence Nationale du Sport, les maisons régionales de la performance, le CNOSF, le pacte de performance, les collectivités territoriales, les Parents, le mouvement sportif fédéral, les organismes de formation, les entreprises, l'INSEP...)
- Rechercher des dispositifs correspondants à la situation du sportif en étroite collaboration avec l'Agence et les MRP (CIP ou contrat de travail, contrat d'image, pacte de performance, bourse olympique...)
- Garantir l'utilisation du PSQS dans toute la filière et les structures du PPF.

Il met en œuvre la recherche de solutions adaptées à chaque sportif. Il mobilise l'ensemble des ressources disponibles et les moyens à sa disposition pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Convention d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence Nationale du Sport ou les autres acteurs concernés sur proposition du DTN. Les sportifs bénéficiant d'une CIP ou d'un CAE s'engagent, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive et à établir avec le responsable – référent, l'entraîneur national le planning de travail.

Au niveau national, le Ministère chargé des sports a conclu des accords-cadres avec plusieurs ministères (Défense, Intérieur - police nationale, budget-douanes, Education nationale et justice - administration pénitentiaire ...) pour permettre aux SHN de bénéficier d'aménagement d'Emploi.

Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier/courriel à la fédération dans un délai d'un mois.

La FFAviron s'engage à respecter la confidentialité des informations relatives à la situation personnelle des sportifs. Ainsi des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les rameurs de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion après leur carrière sportive soit assurée.

En contrepartie, l'athlète s'engage à :

- Être acteur de son insertion professionnelle dans la recherche d'un emploi avec l'aide et le soutien de la FFAviron.
- Participer à l'animation des relations entre son employeur et la Direction Technique Nationale utiles à la mise en œuvre et au renouvellement de la CIP dont il bénéficie et à laquelle la FFAviron participe.
- Formaliser un projet de formation ou d'emploi compatible avec son projet sportif
- Faire valider son calendrier annuel avec ses temps de formation ou d'emploi par son entraîneur national et le responsable-référent du suivi SHN de la fédération
- Informer son entraîneur national et son responsable-référent du suivi socio-professionnel, de toute évolution du projet ou de difficultés rencontrées
- Faire part au responsable référent du suivi SHN, en cas de demande d'aides personnalisées, du montant des ressources dont il dispose (salaire, financements publics, prêt de matériel, etc). Ce questionnaire individuel est à retirer auprès du référent du suivi SHN de la FFAviron.

Dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028, les sportifs identifiés au sein de chaque projet olympique piloté par le Centre National d'Entraînement (CNE) sont considérés comme prioritaires. En 2025, un groupe cible de 30 athlètes a été retenu pour bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Un suivi individualisé est mis en place pour chacun de ces sportifs, afin de leur garantir un volume d'entraînement optimal et adapté aux exigences de la performance internationale.

Notre stratégie organisationnelle encourage fortement l'intégration de ces athlètes au sein du CNE. Cette démarche s'accompagne d'un soutien personnalisé, notamment dans le cadre des transitions entre les structures « Pôle France Relève » et le Centre National d'Entraînement, afin d'en assurer la réussite tant sur le plan sportif que sur les plans personnel et académique.

Ainsi les accompagnements seront opérés selon les priorités suivantes:

1. La cellule Haute Performance,
2. La cellule Radar,
3. La cellule Ambition 2028,
4. La cellule Ambition 2032.

# FICHE 4 : CONDITIONS ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES PERSONNALISÉES

## 1. AIDES PERSONNALISÉES

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles du haut niveau (Elite, senior, relève, reconversion) peuvent bénéficier d'aides personnalisées. Ils doivent respecter les programmes des équipes de France et des structures d'entraînement quand ils y sont rattachés (Elite et Fort potentiel olympique en priorité)

Les aides personnalisées sont de plusieurs ordres :

- Soutien des athlètes de la cellule Haute Performance : Institué par l'Agence Nationale du Sport pour veiller à ce que les athlètes de la cellule HP bénéficient d'un cumul de ressources mensuelles basées sur le seuil de 40 k€ brut annuel tous revenus confondus.
- Aides sociales : réservées aux sportifs dont le revenu annuel brut est inférieur à 40 k€ et attribuées à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.
- Frais de formation et de reconversion : il s'agit d'une allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut niveau à financer les coûts inhérents à la mise en œuvre de leur double projet (formation).
- Manque à gagner Employeur : concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal versé directement à l'employeur en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau.
- Manque à gagner Sportif : pour compensation des jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou des compétitions.
- Aide à la parentalité : s'adresse aux sportifs (hommes ou femmes) concernés par une situation exceptionnelle liée à une compétition ou un stage validé par la fédération nécessitant une modification de l'organisation du mode de garde, le dispositif n'ayant pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun. Les sportifs qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent en faire la demande à la Direction Technique Nationale qui en validera l'éligibilité et le montant avec l'Agence.

La fédération est en mesure d'attribuer des aides personnalisées résultant de la subvention accordée chaque année à la fédération par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Les priorités de versement sont les suivantes :

- Soutien aux athlètes de la cellule performance conformément au seuil de 40 k€ brut annuel tous revenus confondus
- Abondement sur le manque à gagner employeur pour les athlètes inscrits au Centre National d'Entraînement, avec possibilité d'engager une part supérieure en fonction du statut de l'athlète
- En fonction de l'enveloppe financière, les priorités seront données aux athlètes seniors identifiés LA 2028 :
- Sans situation professionnelle,
- Ayant un cycle ou cursus de formation aménagé (études prolongées)
- Ayant une situation sociale reconnue ne permettant pas d'assurer les besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner.)
- **Ayant une vie de famille (enfants à charge)**

Elles sont attribuées sur présentation d'un dossier argumenté et après étude personnalisée par le responsable référent du suivi SHN de la Fédération. Toute demande d'aides personnalisées doit comporter l'indication de toute autre aide perçue ainsi qu'une copie de son avis d'imposition ou non-imposition.

# FICHE 5 : TAUX DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PENSION (PRIME PENSION) PROGRAMME EXCELLENCE

## 1. SOUTIEN COÛT PENSION :

Une participation financière de la FFAviron, destinée à couvrir une partie des frais de pension, peut être attribuée aux sportifs inscrits en Pôle France ou Pôle France Relève.

Le montant de l'aide fédérale est déterminé par les résultats sportifs obtenus au cours de la saison précédant la rentrée au pôle et pourra être révisé en cours de saison. Ces aides sont directement versées par la FFAviron. Il est déterminé par une quotité allant de 15% à 100% en fonction de la place acquise et de l'épreuve concernée.

PLACE	JEUX OLYMPIQUES	CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR		CHAMPIONNAT D'EUROPE SENIOR	CHAMPIONNAT DU MONDE U23		CHAMPIONNAT DU MONDE U19	
		Disciplines olympiques	Disciplines non olympiques	Disciplines olympiques	Disciplines olympiques	Disciplines non olympiques	Disciplines olympiques	Disciplines non olympiques
1	100%	90%	40%	55%	70%	30%	50%	30%
2	90%	80%	30%	45%	55%	20%	40%	20%
3	80%	70%	25%	35%	45%	15%	30%	15%
4	65%	55%	15%	20%	35%	0%	25%	0%
5	55%	45%	0%	0%	25%	0%	0%	0%
6	45%	35%	0%	0%	15%	0%	0%	0%
7	35%	25%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
8	25%	15%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Prise en compte du nombre d'engagés			En cas de finale directe uniquement les 3 premiers					

Le montant de référence du taux de prise en charge à 100 % est calculé sur la base d'un forfait mensuel de 600 euros en pension complète. A noter, que les résultats aux différentes compétitions de référence ne sont pas cumulables, seule la meilleure performance est retenue.

## 2. PRIMES DE PERFORMANCE :

Des primes de performance sont attribuées par la FFAviron aux sportifs médaillés aux championnats du monde senior A, dans les disciplines olympiques, sur proposition du Président en concertation avec le Directeur Technique National. Les champions d'Europe senior dans les disciplines olympiques qui ne sont pas médaillés aux championnats du monde dans les disciplines olympiques et paralympiques peuvent également se voir attribuer une prime de performance. Le montant de ces primes est arrêté chaque année en fonction des moyens dont dispose la FFAviron.

# FICHE 6 :

## PROGRAMME ACCESSION :

### NIVEAU TERRITORIAL

#### CAHIER DES CHARGES PÔLE ESPOIR RÉGIONAL

---

## 1. PROGRAMME ACCESSION TERRITORIALE : LES STRUCTURES PÔLES ESPOIRS RÉGIONAUX

L'accession territoriale concerne les sportifs de « haut niveau » en devenir, elle repose essentiellement pour les saisons de 2025 à 2029 sur 5 structures :

- Pour la Région Nouvelle Aquitaine ; **un pôle Espoir à Bordeaux,**
- Pour la Région PACA ; **un pôle Espoir à Saint Cassien,**
- Pour la Région Ile de France ; **le pôle Espoir à Vaires sur Marne**
- Pour la Région des Hauts de France ; **un pôle Espoir à Calais - Gravelines,**
- Pour la Région Normandie ; **un pôle Espoir à Belbeuf.**

Au-delà de ces structures fédérales de niveau régional, **la création de Classe Sport-Étude sera recherchée** partout où une pratique de l'aviron de compétition est déjà structurée et plus particulièrement au sein d'établissements scolaires installés à proximité de clubs inscrits dans la performance. L'existence de ce dispositif, qui participe à l'éclosion des talents, constitue une alternative intéressante aux pôles Espoir, en complément ou en amont de ceux-ci.

Dans le cadre de ce programme pré-accession, la fédération a établi en amont du niveau territorial les critères suivants pour identifier les HPS (Haut Potentiel Sportif) :

- Sportif classé entre la 2ème et 4ème place à la régates de sélection RS U17 en M(W)2- et M(W)2X
- Sportif classé 2ème place à la régates de sélection RS U17 en M(W)4+ et M(W)4+
- Sportif classé dans les 24 premiers U18 au championnat de France bateaux courts (M1X ou M2- /W1X ou W2-) - Épreuves de sélection pour intégrer un collectif national.
- Équipes affichant une performance en % supérieur au dernier équipage sélectionné en équipe de France U17 lors de la régates de sélection RS U17

Dans les grandes régions d'accueil des pôles France Relève (Grand-Est, Auvergne-Rhône Alpes, Pays de la Loire, ) certaines Classes Sport-Étude, particulièrement bien structurées autour de clubs formateurs reconnus, pourraient justifier d'un soutien des Ligues régionales pour l'accueil de rameurs U17 à potentiel (Liste 3 - HPS) en amont de l'accès aux pôles France Relève et pôle espoir associé, dont la capacité d'accueil limitée, restreint le recrutement régional. Trois Classes Sport-Étude sont déjà bien intégrées dans l'environnement de l'accession territoriale : La classe Sport-Étude de Nancy, de Verdun et de Chambéry.

## 2. LE « PROGRAMME PERFORMANCE JEUNE » (PPJ)

Dès 2017, la FFAviron a rénové et renforcé son programme d'actions auprès des rameuses et rameurs U17 (16 et 17 ans) visant à favoriser l'accès à la pratique de l'aviron de haut niveau. Le PPJ vient ainsi compléter les dispositifs U19 au bénéfice de la performance des jeunes talents. Il vise à optimiser la détection en anticipant dans le temps les actions qui permettent de placer les jeunes rameuses et rameurs dans les bonnes dispositions pour poursuivre plus tard leur formation sportive au haut niveau.

Ce dispositif implique l'ensemble des structures de la FFAviron sur la saison. Les actions seront pilotées par nos 4 managers territoriaux de haut Niveau via notre découpage en 4 zones : Zone Nord Est / Zone Nord Ouest / Zone Sud Est et Zone Sud Ouest.

## 2.1. DÉTECTION

Il s'agit de repérer les profils d'avenir sur le territoire de chaque zone. La stratégie du PPJ, en la matière, ne remplace pas l'évaluation nationale FF'Aviron, organisée historiquement au mois de décembre qui est un outil performant et indispensable mais, vient la renforcer et anticiper dans le temps des prises de repères sur des athlètes à profil.

## 2.2. ORIENTATION

Le PPJ sera adapté aux particularités de chaque zone afin que soient orientés les meilleurs profils U17 sur les stratégies du chemin de la sélection de la catégorie U19.

## 2.3. FORMATION

Les meilleurs profils de chaque zone seront conviés régulièrement sur des regroupements en bateaux longs ou en bateaux courts à l'initiative du manager territorial de haut niveau de chaque zone concernée. Ces regroupements de talents seront soutenus par les ligues en collaboration avec le pôle France relève et les pôles espoir du programme accession de la zone géographique concernée. Cela permettra aux Pôles espoirs Avenir et pôle espoir de niveau régional de faire découvrir leurs structures aux jeunes athlètes en devenir, de partager des axes forts de formation en bateau et en préparation physique.

## 3. PROGRAMME ACCESSION : CAHIER DES CHARGES PÔLE ESPOIR RÉGIONAL

<b>OBJECTIFS</b>	<b>Sur le plan sportif : Accéder à une structure d'accession nationale</b> (Pôle espoir associé à un pôle France) ou assurer un rôle de partenaire d'entraînement. Être sélectionné en équipe de France Junior A ou Junior B. <b>Sur le plan scolaire et/ou universitaire</b> Amorcer une formation dans le cadre d'études dont le cursus est aménagé. <b>Sur le plan médical</b> Suivre le protocole médical précisé par les textes en vigueur et porter une attention toute particulière à la santé mentale des athlètes.
<b>EFFECTIF</b>	6 sportifs minimum inscrits. Tous inscrits en listes Nationales (Relève, Collectifs Nationaux ou Espoir).
<b>NIVEAU DE RECRUTEMENT</b>	Prioritairement Régional
<b>VOLUME D'ENTRAÎNEMENT</b>	12 à 15 heures par semaine (1 à 2 séances quotidiennes). Séances dirigées individuellement et entraînement collectif.
<b>INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	Plan d'eau permettant une pratique régulière. Salle de musculation. Salle de préparation physique généralisée et spécifique.
<b>VIE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE</b>	Aménagement obligatoire de l'emploi du temps. Conventions éventuelles de classes à horaires aménagés (lycées et collèges).
<b>HÉBERGEMENT</b>	En cas d'internat, chambres de 2 personnes maximum.
<b>MEDICAL ET PARAMEDICAL</b>	Médecin et kinésithérapeute sur prestations négociées localement.
<b>COORDINATION</b>	Le coordonnateur est le responsable du pôle. Il assure prioritairement l'entraînement et le médical. Il veille à assurer les relations avec les différents intervenants (Parents, entraîneur, formation, médical). Et favorise l'organisation de temps d'information et de sensibilisation auprès des athlètes (VSS, Discriminations, Dopage, Valeurs de la république...) / Formation sportive et citoyenne
<b>RESPONSABLE DE L'ENTRAÎNEMENT</b>	Le cadre Technique Régional doit être le coordonnateur privilégié de la structure ou un cadre désigné par le DTN (Collaboration DTN - LIGUE). Le TSR assure l'entraînement et la vie quotidienne du pôle. Il peut être secondé par d'autres cadres respectant le niveau minimum de qualification
<b>RATIO</b>	Un entraîneur pour un maximum de 6,7 athlètes. (au-delà - À justifier)
<b>QUALIFICATION</b>	Professeur de sport ou BEES2 ou DES / Carte professionnelle à jour / honorabilité acquise
<b>ADJOINTS</b>	Possibilité d'adjoint aux qualifications identiques (prof de sport ou BEES 2)
<b>SUIVI SOCIO-PROFESSIONNEL</b>	Responsable du pôle et responsable du suivi socio-professionnel à la Direction Technique Nationale
<b>BILAN</b>	Un bilan annuel sera transmis au DTN par le responsable technique du pôle.

# FICHE 7 :

## PROGRAMME ACCESSION :

### NIVEAU NATIONAL

#### CAHIER DES CHARGES PÔLE ESPOIR RATTACHÉ À UN PÔLE FRANCE RELÈVE

---

## 1. PROGRAMME ACCESSION NATIONALE : LES STRUCTURES PÔLES ESPOIRS ASSOCIÉES À UN PÔLE FRANCE RELÈVE

La liste des structures nationales concourant au PPF ne subit pas de modifications significatives pour l'Olympiade 2025-2029, notamment pour ce qui concerne les pôles espoirs associés à un pôle France.

Il est ainsi proposé de conserver :

- Le pôle Espoirs de Lyon
- Le pôle Espoirs de Nancy
- Le pôle Espoirs de Nantes
- Le pôle Espoirs de Toulouse

En fonction de la capacité d'accueil, du niveau sportif des candidats, et des tests de sélection les pôles espoirs rattachés à un pôle France relèvent accueilleront, prioritairement sur le :

- Pôle Espoirs de Nancy : les U19, U23 hommes et femmes à fort potentiel de la zone Nord Est (Ligue HDF et Ligue Grand Est)
- Pôle Espoirs de Lyon : les U19, U23 hommes et femmes à fort potentiel de la zone Sud Est (Ligue Franche Comté, Ligue Aura et Ligue PACA)
- Pôle Espoirs de Nantes : les U19, U23 hommes et femmes à fort potentiel de la zone Nord Ouest (Ligue Pays de la Loire, Ligue Île de France, Ligue du Centre-Val de Loire, la Ligue de Normandie et la ligue de Bretagne)
- Pôle Espoirs de Toulouse : les U19, U23 hommes et femmes à fort potentiel de la zone Sud Ouest (Ligue Nouvelle Aquitaine, Ligue Occitanie)

Si les performances réalisées par ces sportifs, après leur inscription en structure espoir, sont en adéquation avec les performances attendues du programme excellence, ils seront alors fortement invités à rejoindre la structure pôle France Relève, dernière marche de préparation avant l'entrée sur le Centre National d'Entraînement.

## 2. OBJECTIFS DES PÔLES ESPOIRS AVIRON RATTACHÉS À UN PÔLE FRANCE RELÈVE

Les objectifs du pôle Espoirs sont de :

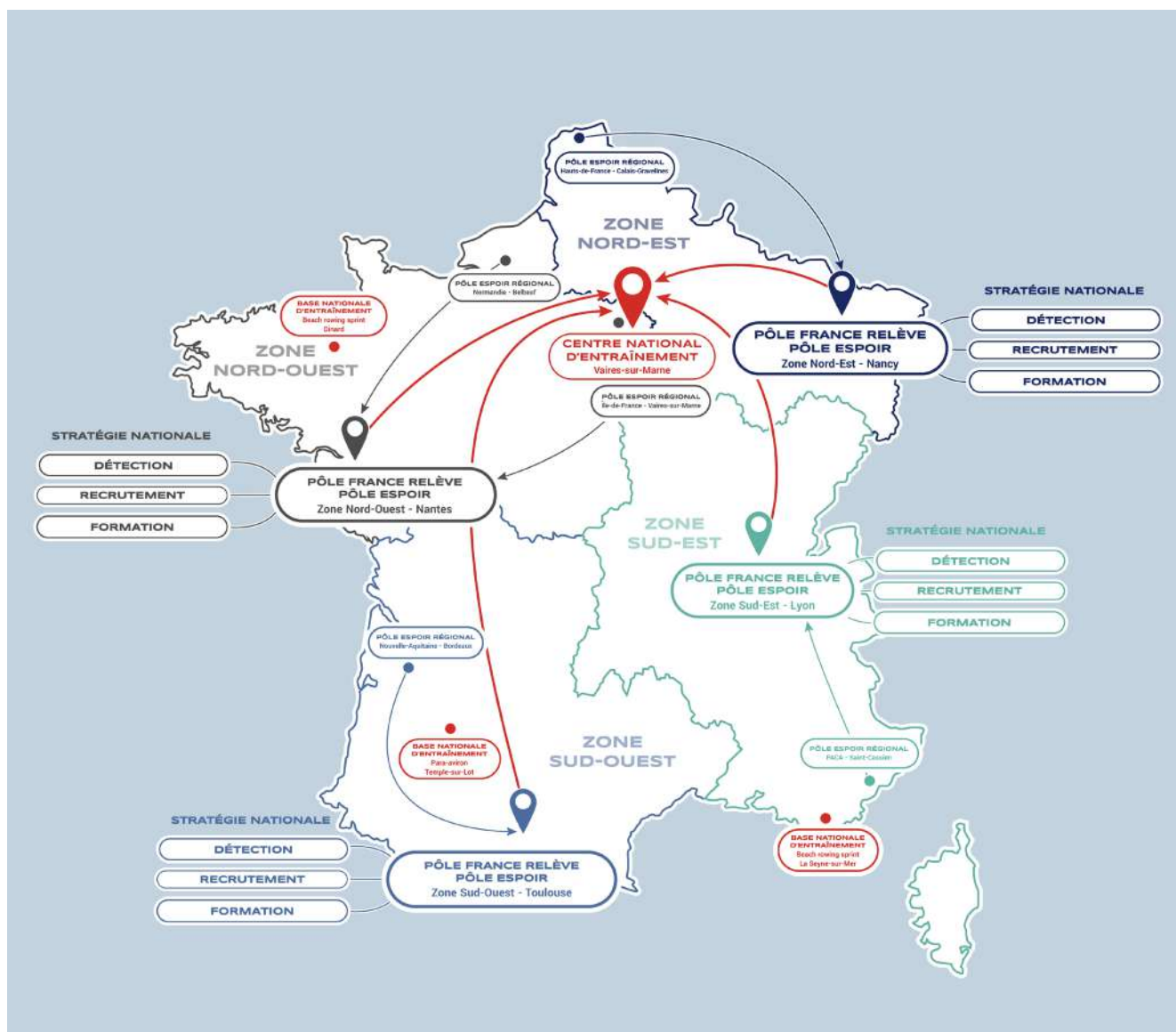
- Faire émerger le potentiel des sportifs retenus,
- Garantir les performances des équipes de France,
- Offrir aux sportifs les conditions de préparation les plus adaptées aux nécessités de l'entraînement de haut niveau,
- Renforcer les moyens de préparation de l'élite,
- Proposer aux sportifs les meilleures conditions de formation scolaire, professionnelle ou supérieure.

### 3. CAHIER DES CHARGES : PÔLE ESPOIRS RATTACHÉ À UN PÔLE FRANCE RELÈVE.

<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>Sur le plan sportif : Accéder à un Pôle France Relève</b> Accéder à un collectif national, accéder aux podiums mondiaux U19,U23</p> <p><b>Sur le plan scolaire et/ou universitaire et voie professionnelle :</b> Suivre et mener une formation diplômante dans le cadre d'études aménagées.</p> <p><b>Sur le plan médical :</b> Suivre le protocole médical précisé par les textes en vigueur et porter une attention toute particulière à la santé mentale des athlètes.</p>
<b>VOLUME D'ENTRAÎNEMENT</b>	<p><b>Volume Hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique :</b> 15 à 17 heures en U23. Séances dirigées individuellement et en entraînement collectif</p> <p><b>Préparation et participation aux compétitions :</b> Stages FFAviron, Chemin de sélection FFAviron, Championnat de France Bateaux courts - Régate de sélection TRIALS - Compétition internationale.</p>
<b>PUBLIC CONCERNÉ</b>	<p><b>Spécialité :</b> Pointe, Couple, Toutes catégories et Poids légers</p> <p><b>Catégorie d'âge :</b> U19, U23, Sexe : H/F</p> <p><b>Profil :</b> Potentiel U17, finaliste U19,U23, Taille FTC&gt;175 HTC &gt;185 FPL &gt;168 HPL &gt;175</p> <p><b>Niveau de performance minimum :</b> Ergo U19 H &lt; 6.20 / U19F &lt; 7.25 Ergo U23 H &lt; 6.15 / U23F &lt; 7.20</p> <p><b>Autres :</b> Performance bateaux courts / Potentiel avec qualités physiques.</p>
<b>NIVEAU DE RECRUTEMENT DES SPORTIFS</b>	Potentiel U19/ Finaliste mondial U19/U23. Résultats aux tests de sélections
<b>EFFECTIF</b>	<p><b>Nombre de sportifs (Mini / Maxi) :</b> 4 à 10 (Tolérance : 12 si orientation pointe)</p> <p><b>Condition d'admission :</b> Résultats sportifs/ Résultats scolaires / Qualité psychologique / Commission de sélection fédérale/ Critères de sélection</p>
<b>COORDINATION &amp; QUALIFICATION</b>	Conseiller technique national / Professorat de Sport / <b>Carte professionnelle à jour / Honorabilité à vérifier</b>
<b>RATIO ENTRAÎNEUR / SPORTIFS</b>	Un entraîneur pour un maximum de <b>6 à 7 athlètes</b>
<b>EQUIPE D'ENCADREMENT &amp; QUALIFICATIONS REQUISES (Honorabilité acquise)</b>	<p><b>Sportif :</b> CTS, DEJEPS, DESJEPS, Technicien Sportif Régional (TSR), EN, Préparateur physique, Bio-mécanicien</p> <p><b>Médical / Paramédical :</b> Sur Plateau type CREPS Médecin, kinésithérapeute, psychologue, nutritionniste, ostéopathe (diplômés)</p>
<b>AIDES / OPTIMISATION DE LA PERF</b>	<p><b>Descriptif / Budget :</b> Subvention PPF / Aides matériels FFAviron/ Prise en compte des spécificités féminines</p>
<b>VIE SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE OU PROFESSIONNELLE</b>	<p><b>Aménagement de l'emploi du temps souhaité :</b> Aménagement obligatoire, privilégier les cours (formations) entre 10h00 et 15h30) - Entraînement en amont et en aval de cette organisation. Les organisations doivent permettre de suivre deux entraînements par jour dont un en un en bateau</p>
<b>FORMATION SPORTIVE CITOYENNE</b>	Favoriser l'organisation de temps d'information et de sensibilisation auprès des athlètes (VSS, Discriminations, Dopage, Valeurs de la république...)
<b>INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>Type/ norme :</b> Structure au norme / Bassin d'évolution + Musculation & cardio
<b>HÉBERGEMENT</b>	<p><b>Type, Situation :</b> semaine/ weekend/vacances scolaires Présence permanente avec hébergement au choix -Proche à 15,20' maxi du pôle Internat pour mineurs, en semaine</p>
<b>RESTAURATION</b>	<p><b>Type, Situation :</b> semaine/ weekend/vacances scolaires Au choix, à moins de 15'- 20' du pôle</p>
<b>SI TRANSPORT</b>	<b>Nature :</b> transports en commun, navettes, autres /Déplacements limités / Type : Individuel

# FICHE 8 : PROGRAMME EXCELLENCE CAHIER DES CHARGES D'UN PÔLE FRANCE RELÈVE OU PÔLE FRANCE (CNE)

Les pôles France Relève (par zone) et le pôle France (CNE) sont des structures dont l'objectif principal est l'amélioration du niveau de performance des EDF aux JO et/ou championnats du monde pour permettre l'intégration des sportifs dans les Cellules : Haute Performance, Radar, Ambition 2028 et Ambition 2032. Il s'adresse à des sportifs en liste SHN : élite, senior et relève. Les Pôles France Relève sont les chevilles ouvrières de la cellule Ambition 2032 et s'adressent aux sportifs prioritairement en liste "Relève".



## OBJECTIFS PÔLE FRANCE RELÈVE :

→ **L'entraînement quotidien et l'aménagement des plans de formation** des meilleurs athlètes U19/U23 sélectionnés pour intégrer la structure

Sur le sujet de l'**entraînement**, les objectifs prioritaires sont d'accompagner les athlètes rattachés aux structures pour qu'ils puissent :

- S'approprier et acquérir les notions fondamentales de la programmation et du référentiel technique fédéral
- Réaliser le volume cible de la programmation fédérale, au regard du profil et du projet de l'athlète
- Maintenir une progression continue des performances individuelles
- Tendre vers une autonomie de pratique adaptée au regard du niveau d'expertise
- Adopter une attitude de compétiteurs
- Adopter une démarche de performance favorisant la santé physique et psychologique

Concernant la **coordination socio-professionnelle**, il convient de s'appuyer sur toutes les ressources disponibles afin que l'athlète puisse s'accomplir pleinement tant sur le plan sportif que sur les plans scolaire et universitaire.

→ **L'accompagnement des actions de détection, de recrutement et de formation** de la zone en tant que centre de ressources :

En matière de **détection et de recrutement et de formation**, le PFEA s'inscrit en qualité de centre de ressources en lien avec les actions initiées par le manager territorial du haut niveau.

Concernant le **parcours de formation sportive**, il convient de mettre à profit la durée de présence de l'athlète sur la structure. A savoir, permettre le développement de compétences techniques et relationnelles favorisant son accession vers le haut niveau puis la haute performance.

**Pour se faire, l'encadrement encourage :**

- L'émulation collective pour développer dès le plus jeune âge les compétences relationnelles attendues.
- La faculté d'adaptation en équipage par un travail régulier tout au long de l'année en bateaux longs
- Le développement des compétences techniques transversales (e.g. savoir ramer en couple et en pointe sur les deux bordées, savoir prendre la nage d'un équipage, savoir ramer à toutes les places d'un équipage, savoir barrer au pied,...)
- L'acculturation aux paramètres de la Performance (connaissances des outils, utilisation appropriée des ressources et des fonctions supports)

## TABLEAU DES INDICATEURS :

AXES	INDICATEURS CLÉS
<b>Entraînement quotidien</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Courbe de progression individuelle des athlètes</li><li>• Nombre d'athlètes sélectionnés les compétitions de référence</li><li>• Nombre d'athlètes finalistes/médaillés mondiaux dans les catégories U19/U23</li><li>• % de réalisation du programme fédéral prévisionnel</li></ul>
<b>Aménagement des plans de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux annuel de réussite scolaire/diplômes/examens universitaires obtenus</li></ul>
<b>Détection et recrutement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de sportifs retenus lors de la commission de sélection nationales</li><li>• Nombre d'actions de recrutement/formation réalisées sur site (hors effectif structure)</li></ul>
<b>Parcours de formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Progression technique et individuelle des sportifs</li><li>• Nombre d'athlètes sélectionnés les compétitions de référence</li><li>• Nombre d'athlètes finalistes/médaillés mondiaux dans les catégories jeunes</li><li>• Nombre d'athlètes retenus sur le CNEO sur un cycle olympique...</li></ul>

→ **FONCTIONNEMENT :**

- Le nombre maximum théorique d'athlètes placés sur la structure est fixé à 16.
- Le fonctionnement doit permettre la mise en œuvre de la programmation fédérale de chaque catégorie en coordination et en cohérence avec le projet de formation de l'athlète. A ce titre, l'entraînement doit être possible 7j/7j.
- Hors périodes de compétitions "bateaux courts", de stages, et de regroupement pôle, l'organisation de l'entraînement doit encourager un retour régulier en club.

→ **ENCADREMENT :**

Afin d'assurer le bon fonctionnement et l'ensemble des missions au quotidien, chacune de ces structures fédérales se voit doter de 2 entraîneurs sur site et d'une coordination juridique et administrative portée par le manager territorial du haut-niveau.

Les entraîneurs sont en responsabilité au quotidien sur le périmètre sportif et socio-professionnel, à savoir :

- Organiser l'entraînement
- Déployer la programmation fédérale
- Accompagner les projets de performance des athlètes
- Coordonner les parcours de formation en lien avec les différents partenaires
- Gérer le parc matériel (matériel roulant, sécu, bateaux,...)
- Encadrer les stages et compétition
- Gérer les aspects techniques de la structure
- Assurer la présence réglementaire auprès des mineurs

Le manager territorial du haut-niveau assure la coordination générale du Haut Niveau sur son territoire. Ses missions prioritaires sont :

- Assurer la responsabilité juridique et administrative de sa structure de référence.
- Coordonner le suivi administratif et budgétaire avec la Fédération
- Coordonner la SMR,
- Préparer la commission nationale de sélection des pôles

## CAHIER DES CHARGES D'UN PÔLE FRANCE RELÈVE

<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<p><b>Sur le plan sportif : Intégrer le Centre National d'Entraînement</b> Accéder à un podium continental et ou mondial Atteindre des performances ergométriques significatives : Ergo HTC : 6.05 / FTC : 7.10</p> <p><b>Sur le plan scolaire et/ou universitaire et voie professionnelle :</b> Suivre et mener une formation diplômante dans le cadre d'études aménagées.</p> <p><b>Sur le plan médical :</b> Suivre le protocole médical précisé par les textes en vigueur (AB) et porter une attention toute particulière à la santé mentale des athlètes</p>
<p><b>VOLUME D'ENTRAÎNEMENT</b></p>	<p><b>Volume Hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique :</b> 20-25 heures /Programme adapté U19/U23 sportif médaillé Séances dirigées individuellement et en entraînement collectif</p> <p><b>Préparation et participation aux compétitions :</b> Stages FFAviron, Chemin de sélection FFAviron, Championnat de France Bateaux courts - Régate de sélection EDF (RS- TRIALS) Compétition internationale.</p>
<p><b>PUBLIC CONCERNÉ</b></p>	<p><b>Spécialité :</b> Pointe, Couple, Toutes catégories, Beach Rowing Sprint, Pararowing <b>Catégorie d'âge :</b> U23(+ U19 médaillé discipline olympique) <b>Profil :</b> Taille FTC&gt;175 / HTC &gt;185 / Sexe : H/F, <b>Niveau de performance :</b> Valeur individuelle et performance en compétition de référence (mondiaux)</p>
<p><b>NIVEAU DE RECRUTEMENT DES SPORTIFS</b></p>	<p>International - Finaliste et médaillés aux mondiaux U19/U23, Pararowing, BRS. <b>Autres :</b> se référer aux critères d'admissions</p>

<b>EFFECTIF</b>	<b>Nombre de sportifs (Mini / Maxi) : 4 à 10</b> Condition d'admission : Commission de sélection fédérale/ Critères de sélection.
<b>COORDINATION, QUALIFICATION</b>	Conseiller Technique National / Professorat de sport / Carte professionnelle à jour./ Honorabilité acquise (À vérifier)
<b>RATIO ENTRAÎNEUR / SPORTIFS</b>	Un entraîneur pour un maximum de <b>6, 7 athlètes.</b> <b>Ex :</b> 3 entraîneurs PF/PE : 18 sportifs à 21 sportifs.
<b>EQUIPE D'ENCADREMENT &amp; QUALIFICATIONS REQUISES</b>	<b>Sportif :</b> CTS, EN, Préparateur physique, bio-mécanicien, préparateur mental. <b>Médical / Paramédical :</b> Sur Plateau type CREPS <b>Médecin, kinésithérapeute, psychologue, nutritionniste, ostéopathe (diplômés)</b>
<b>FORMATION SPORTIVE CITOYENNE</b>	Favoriser l'organisation de temps d'information et de sensibilisation auprès des athlètes (VSS, Discriminations, Dopage, Valeurs de la république...)
<b>AIDES / OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE</b>	<b>Descriptif / Budget :</b> Par sportif : 1 speedcoach / 1 Garmin soit + Accès Nolio, Incorpus, lactatémie, mesures biomécanique, espace récupération / Préparateur physique / Prise en compte des spécificités féminines.
<b>VIE SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE OU PROFESSIONNELLE</b>	<b>Aménagement de l'emploi du temps souhaité :</b> Concentrer les activités professionnelles et les formations universitaires entre 10h30 et 17h00.. Conserver un créneau d'entraînement en fin de journée.
<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>Type, Situation :</b> semaine/ weekend/vacances scolaires Présence permanente avec hébergement au choix -Proche à 15,20' maxi du pôle.
<b>RESTAURATION</b>	<b>Situation :</b> semaine/ weekend/vacances scolaires Au choix, à moins de 15'- 20' du pôle
<b>SI TRANSPORT</b>	<b>Nature :</b> individuel, au choix.
<b>VIE QUOTIDIENNE</b>	<b>Modalités d'encadrement, des mineurs hors temps de formation scolaire et sportive :</b> Famille, famille d'accueil , Creps.

## OBJECTIFS PÔLE FRANCE : LE CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT

La Fédération française d'aviron (FFAviron) souhaite mettre à jour sa structuration du haut-niveau et de la haute performance. Concernant précisément la haute performance, elle souhaite orienter sa stratégie autour de la mise en place d'un Centre National d'Entraînement (CNE)

Cette étape doit permettre à la FFAviron de relever le défi de la concurrence internationale en vue de l'olympiade de LA 2028 et des suivantes en dotant la FFAviron d'un outil, et d'un fonctionnement, qui soit en adéquation avec le contexte de la concurrence international actuel

La centralisation des athlètes et des moyens doit permettre d'optimiser la préparation des équipes nationales, de renforcer l'efficacité collective, la communication, la confiance, la performance des acteurs-clés et de rationaliser l'utilisation de nos ressources dans un contexte hautement concurrentiel sur un plan sportif et économique

### → FONCTIONNEMENT :

- Rassembler notre élite (équipe de France Olympique) en un lieu unique qui devient la pierre angulaire la structuration HN/HP 2025-2029
- Effectif maximum: 40 athlètes => lieu quotidien d'entraînement
- Le CNE fonctionne 7/7 365j/an
- Staff permanent = staff collectif france olympique
- Organigramme dédié
- Les athlètes devront être présents de manière permanente au sein du Centre National d'Entraînement (CNE). Ceux bénéficiant d'un contrat CIP ou CAE devront garantir un aménagement de leur temps de travail professionnel compris entre 50 % et 100 %
- Structure agile et ouverte aux différents profils
- Présence permanente des athlètes concernés par qualification à minima sur année de qualification olympique et année olympique
- Un modèle construit autour de la présence d'un balisage sur site
- Qui permet un volume de jours de stage réduit à environ 75 j /an
- Se garantir une part importante de l'exclusivité du site.
- Une intégration progressive des athlètes PARA devra être possible en fonction des besoins. A ce titre, un indicateur PMR sera prévu dans le cahier des charges.

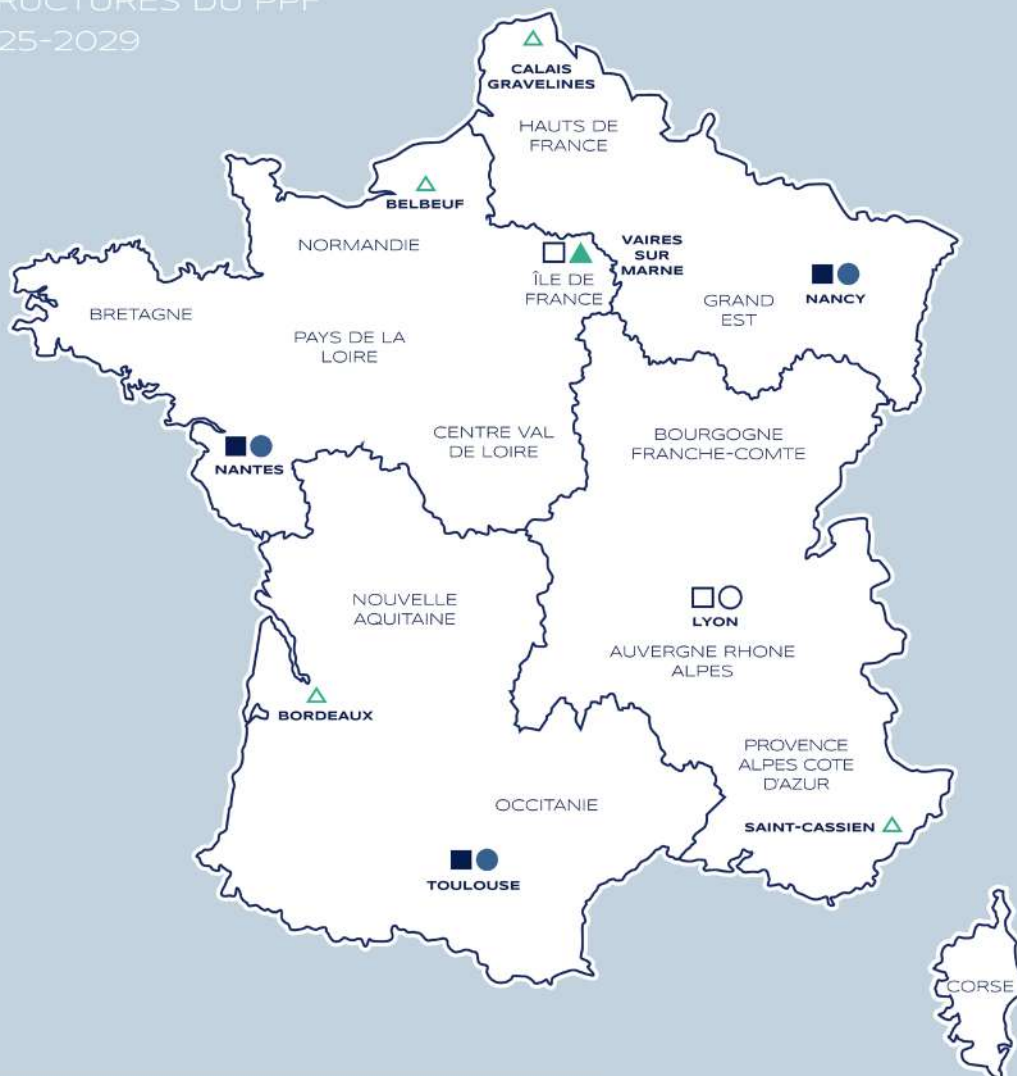
## CAHIER DES CHARGES DU CNE- PÔLE FRANCE :

<b>OBJECTIFS</b>	<p><b>Sur le plan sportif :</b> Accéder à un podium continental, mondial et olympique. Atteindre des performances ergométriques significatives : Ergo HTC : 5.55 / FTC : 6.55</p> <p><b>Sur le plan scolaire et/ou universitaire et voie professionnelle :</b> Suivre et mener une formation diplômante dans le cadre d'études aménagées. Être dans une organisation professionnelle aménagée (CIPCAE, Emploi SHN)</p> <p><b>Sur le plan médical :</b> Suivre le protocole médical précisé par les textes en vigueur (AB), et porter une attention toute particulière à la santé mentales des athlètes</p>
<b>VOLUME D'ENTRAÎNEMENT</b>	<p><b>Volume Hebdomadaire moyen d'entraînement général et spécifique :</b> 20-25 heures groupe Olympique / Programme adapté U23 sportif médaillé Séances dirigées individuellement et en entraînement collectif</p> <p><b>Préparation et participation aux compétitions :</b> Stages FFAviron, Chemin de sélection FFAviron, Championnat de France Bateaux courts - Compétition internationale.</p>
<b>PUBLIC CONCERNÉ</b>	<p><b>Spécialité :</b> Pointe, Couple, Toutes catégories, beach rowing sprint, Priorité au projet olympique</p> <p><b>Catégorie d'âge :</b> Senior (+ U23 médaillé, discipline olympique)</p> <p><b>Profil :</b> Taille FTC&gt;175 / HTC &gt;185 / Sexe : H/F,</p> <p><b>Niveau de performance :</b> Valeur individuelle et performance en compétition de référence (mondiaux)</p>
<b>NIVEAU DE RECRUTEMENT DES SPORTIFS</b>	<p>International - médaillés aux mondiaux U23.</p> <p><b>Autres :</b> se référer aux critères d'admissions</p>
<b>EFFECTIF</b>	<p><b>Nombre de sportifs (Mini / Maxi) :</b> 12 à 40</p> <p><b>Condition d'admission :</b> Commission de sélection fédérale/ Critères de sélection.</p>
<b>COORDINATION &amp; QUALIFICATION</b>	<p>Directeur des équipes de France Aviron. Ou Conseiller Technique National / Professorat de sport / Carte professionnelle à jour/ Honorabilité validée</p>
<b>RATIO ENTRAÎNEUR / SPORTIFS</b>	6 entraîneurs avec un maximum de <b>7 athlètes en responsabilité.</b>
<b>EQUIPE D'ENCADREMENT &amp; QUALIFICATIONS REQUISES</b>	<p><b>Sportif :</b> CTS, EN, Préparateur physique, bio-mécanicien, préparateur mental.</p> <p><b>Médical / Paramédical :</b> Avec Convention CREPS IDF + Convention INSEP Médecin, kinésithérapeute, psychologue, nutritionniste, ostéopathe (diplômés)</p>
<b>AIDES / OPTIMISATION DE LA PERF</b>	<p><b>Descriptif / Budget :</b> Par sportif : 1 speedcoach / 1 Garmin soit + Accès Nolio, Incorpus, lactatémie, mesures biomécanique, espace récupération / Préparateur physique / Prise en compte des spécificités féminines</p>
<b>FORMATION SPORTIVE CITOYENNE</b>	Favoriser l'organisation de temps d'information et de sensibilisation auprès des athlètes (VSS, Discriminations, Dopage, Valeurs de la république...)
<b>VIE SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE OU PROFESSIONNELLE</b>	<p><b>Aménagement de l'emploi du temps souhaité :</b> Concentrer les activités professionnelles et les formations universitaires entre 10h30 et 16h30.. Conserver un créneau d'entraînement en fin de journée.</p>
<b>HÉBERGEMENT</b>	<p><b>Type, Situation :</b> semaine/ weekend/vacances scolaires Présence permanente avec hébergement au choix -Proche à 15,20' maxi du CNE.</p>
<b>RESTAURATION</b>	<b>Situation :</b> semaine/ weekend/vacances scolaires Au choix, à moins de 15'- 20' du CNE
<b>SI TRANSPORT</b>	<b>Nature :</b> individuel, au choix.

# FICHE 9 : CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES DU PPF

## CARTOGRAPHIE

STRUCTURES DU PPF  
2025-2029



	EN STRUCTURE TYPE CREPS	HORS CREPS	SPORTIFS CONCERNES (EN MAJORITE)
PROGRAMME D'EXCELLENCE	■ 3 PÔLES	□ 2 PÔLES	SHN (SÛLITE SENIOR, RELEVÉ COLLECTIFS NATIONALS)
PROGRAMME D'ACCESSION NATIONALE	● 3 PÔLES	○ 1 PÔLE	SENIOR RELEVÉ ET COLLECTIF NATIONALS
PROGRAMME D'ACCESSION TERRITORIALE	▲ 1 PÔLE	▲ 4 PÔLES	COLLECTIFS ESPORTS ET NATIONALS

# FICHE 10 : FORMATION SPORTIVE ET CITOYENNE

Être inscrit.e sur la liste des sportifs de Haut Niveau signifie s'engager pleinement dans un parcours visant à atteindre le haut niveau en aviron. Cette inscription permet notamment de bénéficier d'aménagements scolaires et universitaires, afin de concilier au mieux les exigences sportives et académiques.

Toutefois, cette reconnaissance s'accompagne de devoirs, dont la participation obligatoire à la **Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)**.

## Conditions de reconduction sur la liste ministérielle des sportifs de haut Niveau.

Pour pouvoir être à nouveau proposé.e sur une liste ministérielle l'année suivante, chaque rameur.se inscrit.e doit impérativement :

1. **Répondre aux critères de performance sportive**, tels que définis dans le présent Projet de Performance Fédéral (PPF).
2. **Valider au minimum deux des quatre modules obligatoires** présentés ci-dessous, et ce avant le **30 juin** de l'année suivante.

L'ensemble de cette formation doit être complété dans un délai de deux ans. Ces deux premières années sont considérées comme déterminantes dans la construction du parcours des jeunes athlètes de haut niveau.

## Organisation et contenu de la formation

Les modules sont dispensés en priorité dans les structures du programme d'accession. Des rappels et des mises à jour sont ensuite proposés chaque année dans les structures nationales et de haut niveau ainsi qu'auprès des collectifs France et para-France (dont les staffs techniques, les équipes médicales et paramédicales)

### Les 4 modules obligatoires :

#### 1. Module « Accueil » des formations fédérales

Introduction aux principes fondamentaux de la fédération : pédagogie, encadrement, fonctionnement fédéral et sécurité dans la pratique de l'aviron.

#### 2. Module « Violences dans le sport »

Sensibilisation aux différentes formes de violence (racisme, sexisme, homophobie, bizutage, violences physiques, psychologiques ou sexuelles) et apprentissage des réactions appropriées face à ces situations. Présentations des différents outils et dispositifs de signalement et d'accompagnements et sensibilisation relative aux valeurs de la République

#### 3. Module « Prévention dopage »

Formation via le programme ADEL de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), portant sur les risques, les règles et les enjeux liés au dopage dans le sport de haut niveau.

#### 4. Module « Communiquer sur les réseaux sociaux »

Conseils et bonnes pratiques pour développer une communication responsable et valorisante sur les réseaux sociaux, en cohérence avec les valeurs de l'aviron.